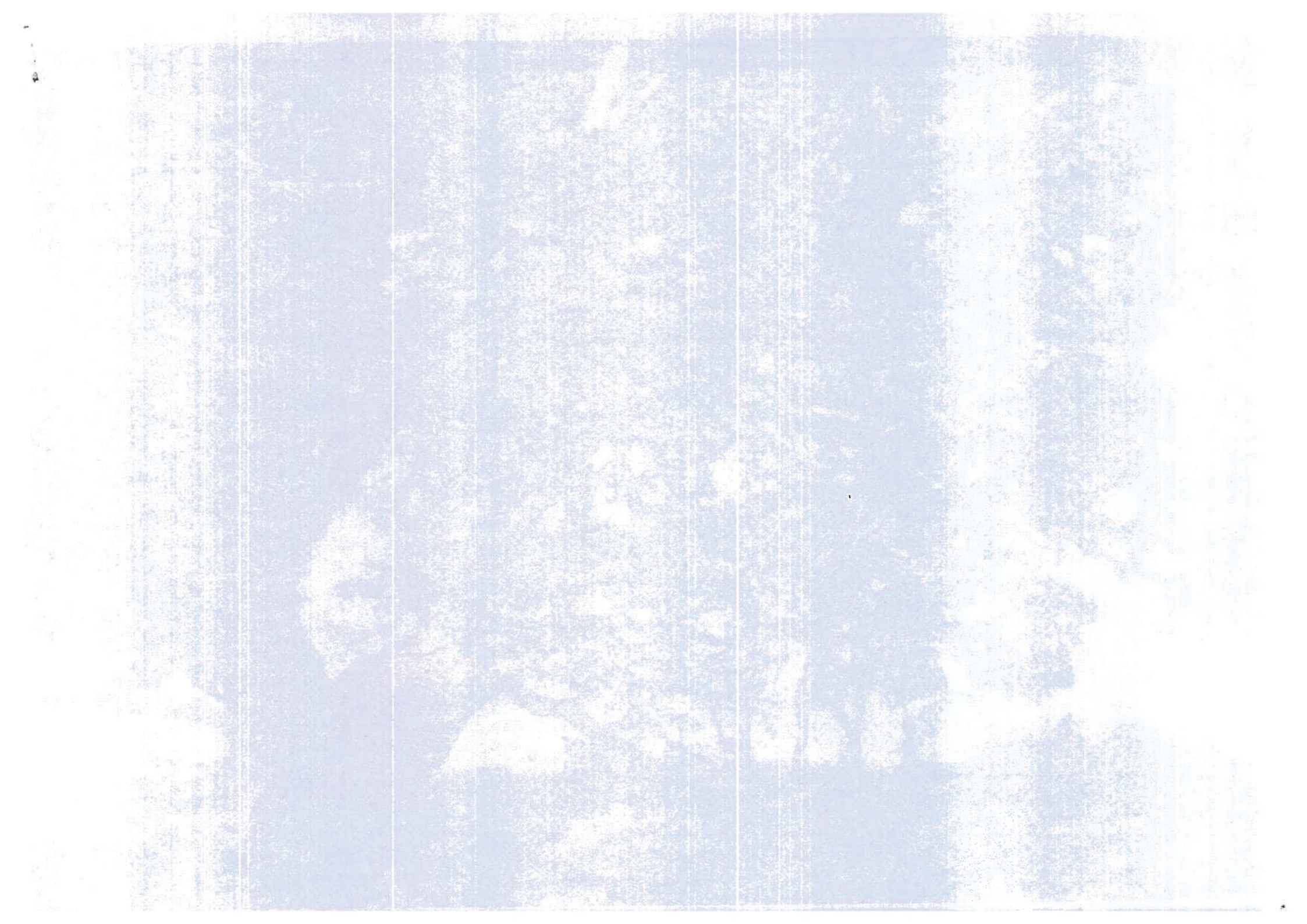
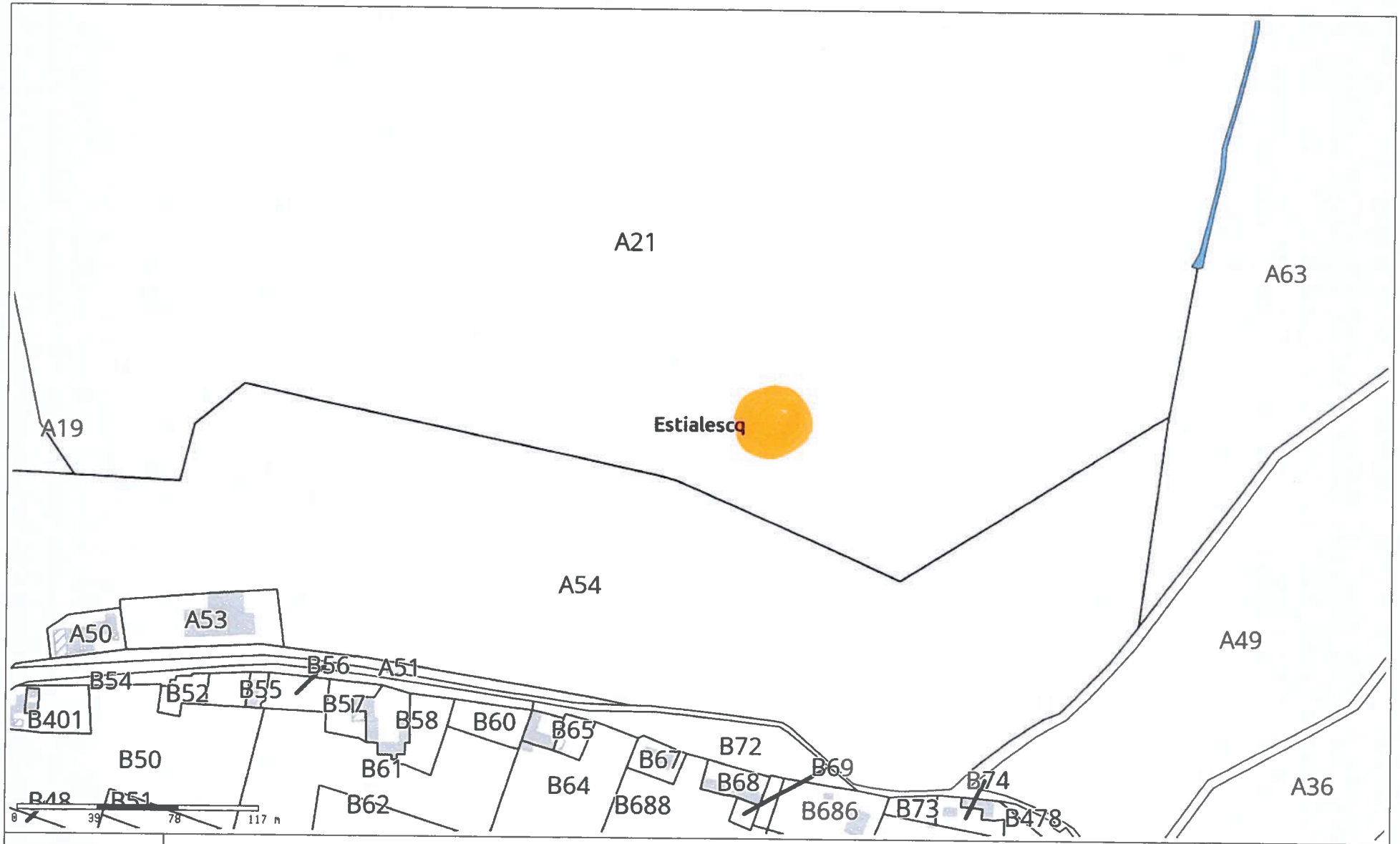








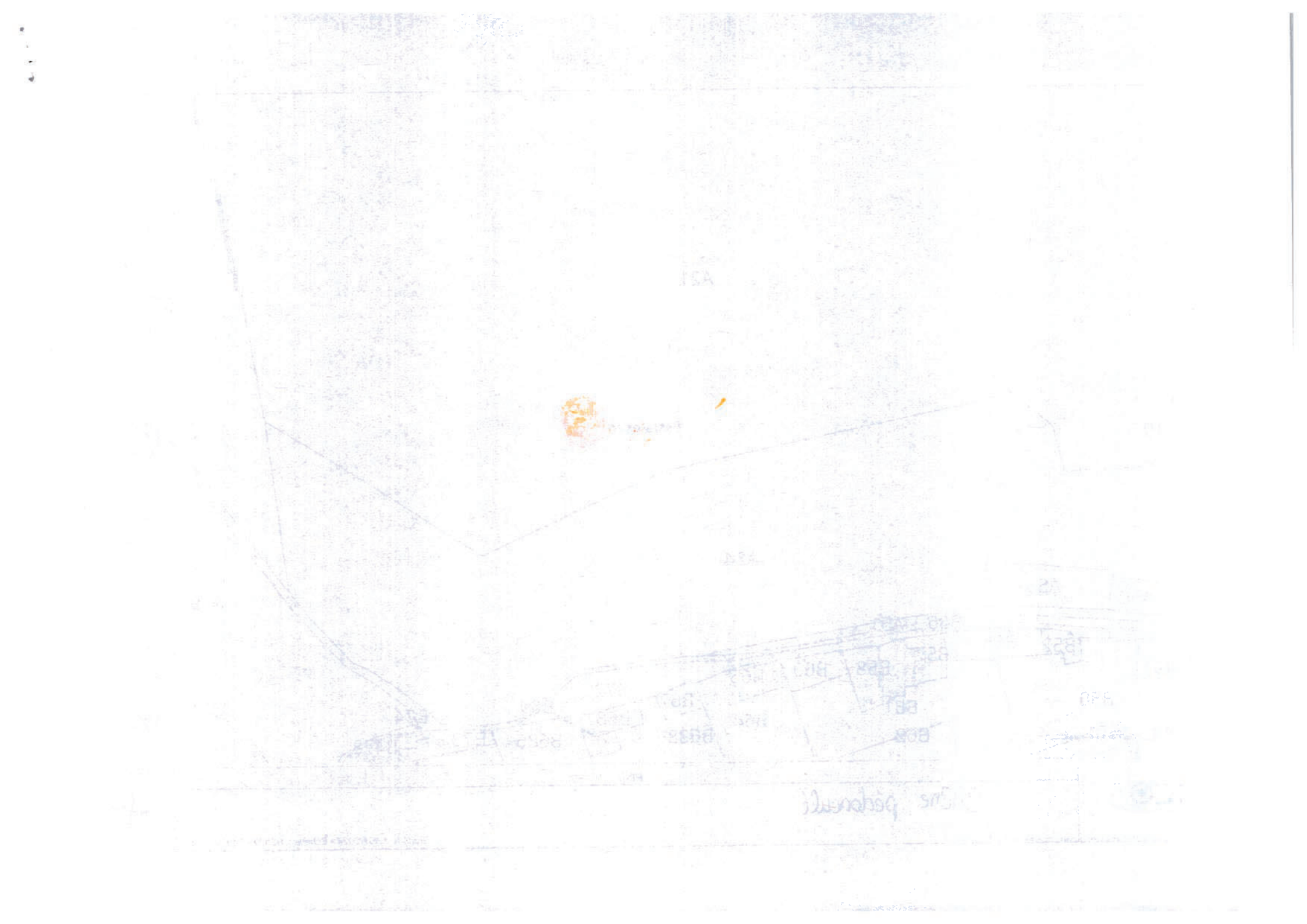
Plan 1

Chêne pédonculé

GEO 64

Visualisation des données cadastrales et du CEREMA

Edité le 12/07/2024 - Echelle : 1/2500 - Format : A4





Plan 1

GEO 64

Visualisation des données cadastrales et du CEREMA - © IGN - BD ORTHO® édition 2021

Edité le 12/07/2024 - Echelle : 1/2500 - Format : A4

ok.

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : ESTIALESCQ

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT : POMPE EN CUIVRE - Ch. Tristan

Adresse : en face du 6 ch. Tristan, 64290 ESTIALESCQ

Référence cadastrale : sur voie communale - vers B319 - B324

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : /

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état - ne fonctionne plus
- Description sommaire du bâtiment : pompe en cuivre avec muret en pierres



Chemin Tristan

Pompe en cuivre



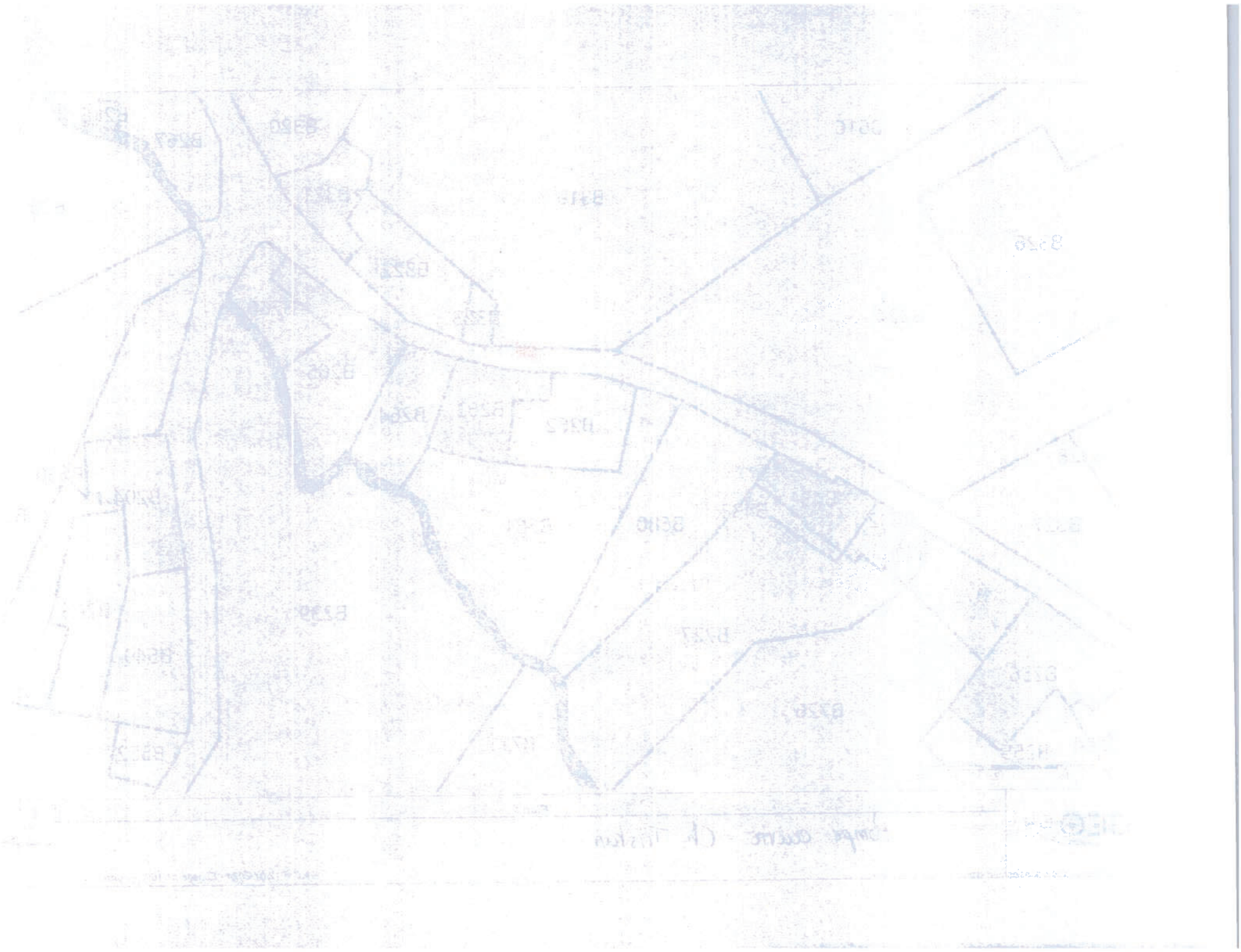
Plan 1

Pompe cuivre - Ch. Tristan

GEO 64

Visualisation des données cadastrales et du CEREMA

Edité le 12/07/2024 - Echelle : 1/1000 - Format : A4



OK

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : ESTIALESCQ

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT : Pompe chemin Carrère

Adresse : vers 117 chemin Carrère, 64290 ESTIALESCQ

Référence cadastrale : sur voie publique - en bordure parcelle B478

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon - rénové vers 2015 par STI CCAO - Fonctionne.
- Description sommaire du bâtiment : Pompe métallique devant muret en pierres.


Eau
non potable

Chemin Correre
Pompe Bur-



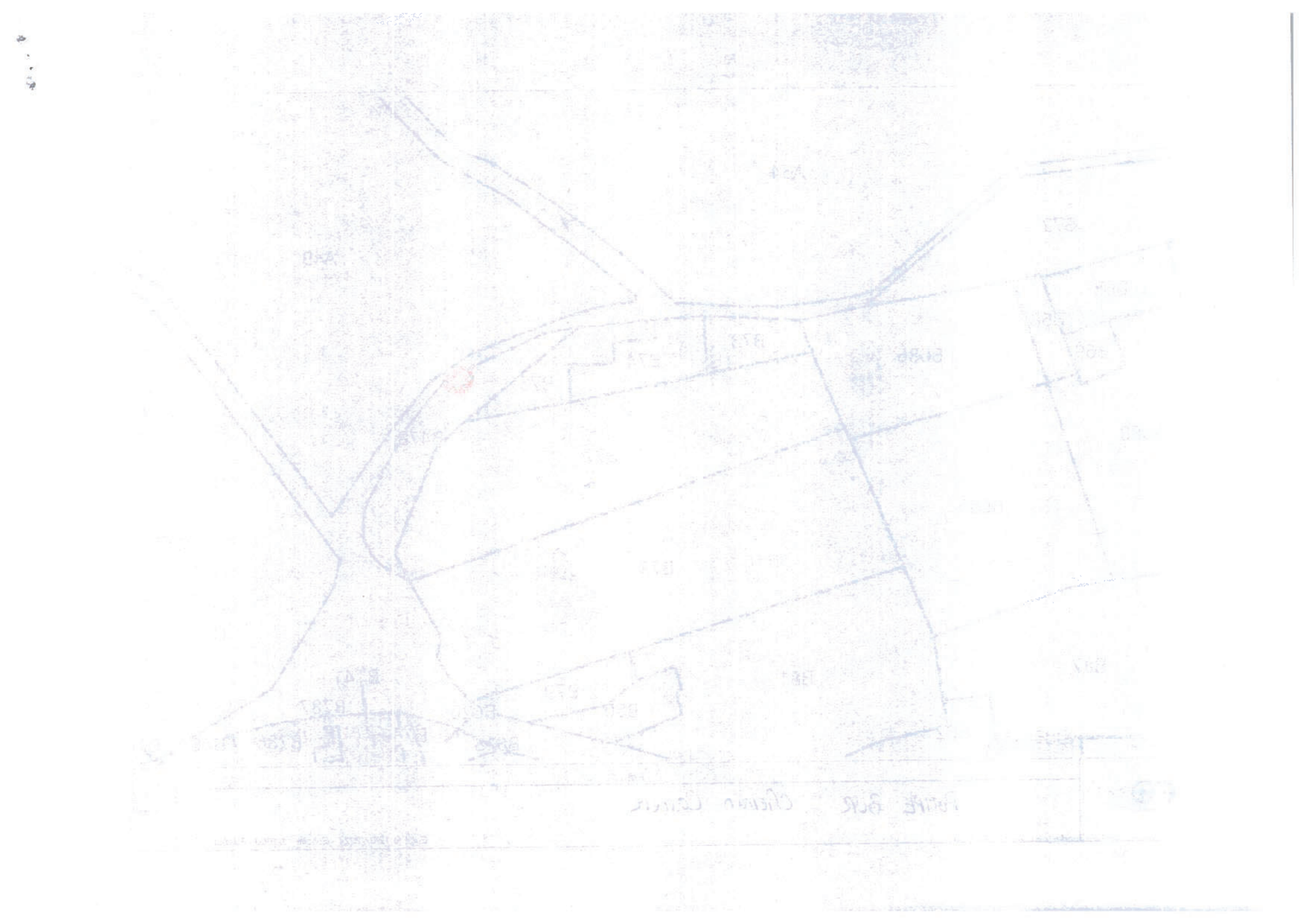
GEO 64

Visualisation des données cadastrales et du CEREMA

Plan 1

POMPE BUR - Chemin Carrère

Edité le 12/07/2024 - Echelle : 1/1000 - Format : A4



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : ESTOS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : *« le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ». »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Rue de l'église
Référence cadastrale : A395

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : Non car Carte Communale

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : Pas de contraintes d'urbanisme spécifiques.

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment :

Etat moyen

- Description sommaire du bâtiment :

Maison béarnaise avec galerie extérieure à l'étage. Beau parc avec allée

Photographie(s):



LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 17 Avenue des Pyrénées

Référence cadastrale : B291 et B 061

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : Non car Carte Communale

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : Pas de contraintes d'urbanisme spécifiques.

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment :

Bâtiment rénovée récemment.

- Description sommaire du bâtiment :
  Ancienne ferme d'architecture béarnaise avec cour intérieure.

Photographie(s):



LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 2 Avenue des Pyrénées ré-adressé rue du Sarthoulet

Référence cadastrale : A612, A616, A618, A619

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : Non car Carte Communale

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : Pas de contraintes d'urbanisme spécifiques.

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment :

Assez bon état. Restauré récemment.

- Description sommaire du bâtiment :
  Ancienne ferme d'architecture béarnaise avec cour intérieure. A l'intérieur se trouve un quiller pour quilles de 9

Photographie(s):



LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : à hauteur du 30 Cami Junqua.

Référence cadastrale : Pont sur chemin communal faisant partie du domaine public.

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : Non (Carte Communale)

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...): Chemin piétonnier.

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment :

Etat moyen.

- Description sommaire du bâtiment :
  Pont en galet, en forme de pont dit romain, cintré.

Photographie(s):





PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : GEUS D OLORON

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : *« le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ». »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- Ancienne alimentation d'un moulin. Le propriétaire veut restaurer ce canal

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 221 Rue du Bourguet

Référence cadastrale : A95 et A279

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Non entretenu

- Description sommaire du bâtiment : canal du moulin

Photographie(s):





PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : GEUS D OLORON

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : *« **le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».** »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- Historique

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 22 Route de Josbaig

Référence cadastrale : A637

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : UA

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état
- Description sommaire du bâtiment : Croix sur mur de clôture

Photographie(s):



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : GEUS D OLORON

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : *« le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ». »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- Historique

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 70 Rue du Bourguet

Référence cadastrale : A499

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : UA

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : A restaurer

- Description sommaire du bâtiment : Lavoir

Photographie(s):



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- ~~(Intérêt architectural)~~. Intérêt historique et culturel.

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 6 chemin du Pont du Martinet 64600 LURBE

Référence cadastrale : 000 B 189

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Habitation
- Description sommaire du bâtiment : Ferme béarnaise - Ancienne maison forte Dit "le château" de Lurbe.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
PYRENEES ATLANTIQUES

Commune :
LURBE SAINT CHRISTAU

Section : B
Feuille : 000 B 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 23/10/2024
(fuseau horaire de Paris)

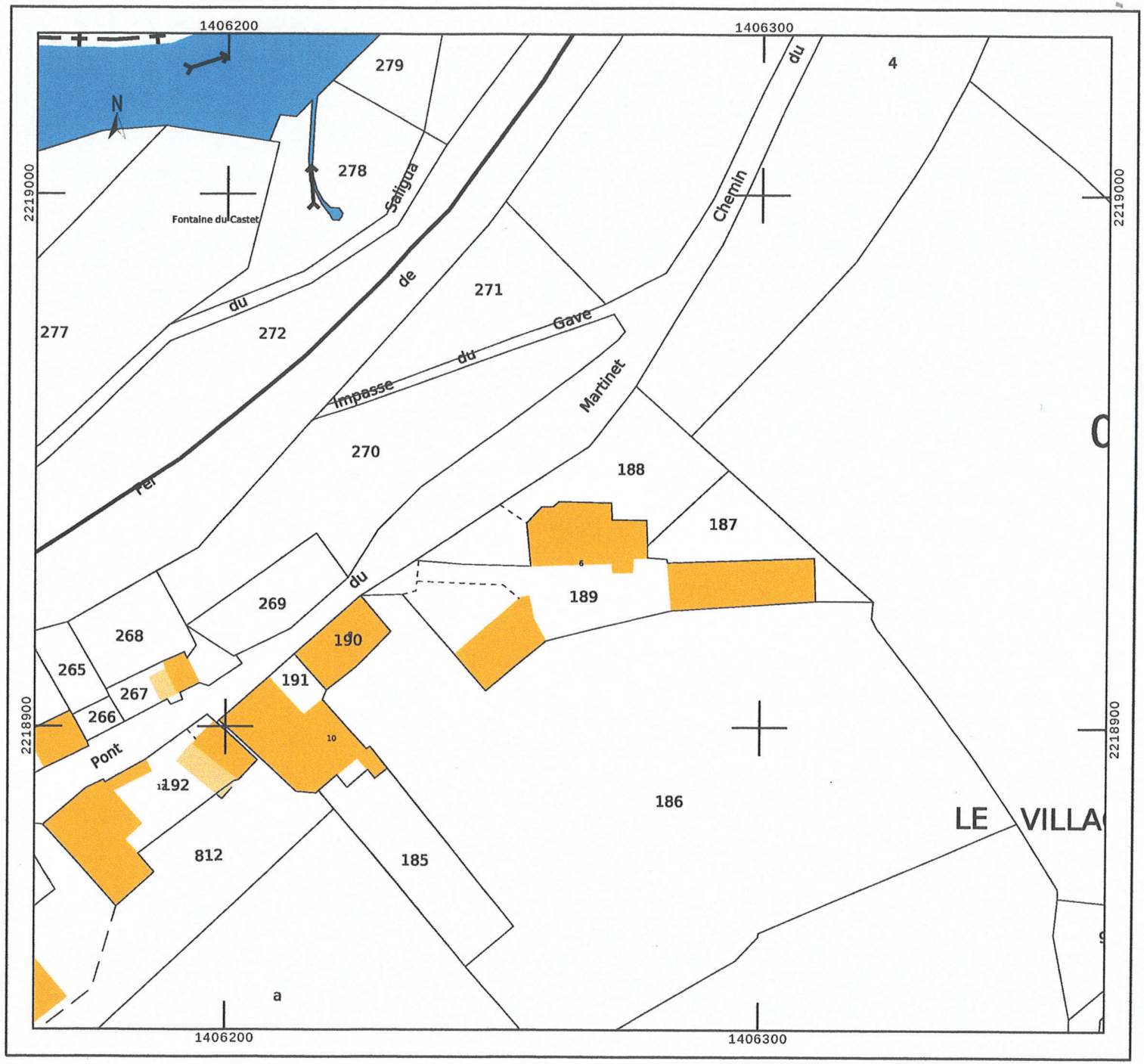
Coordonnées en projection : RGF93CC43

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC Béarn
6 rue d'Orléans BP 1612 64016
64016 PAU CEDEX
tél. 05.59.68.68.78 -fax
sdif64.ptgc.bearn@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

©2022 Direction Générale des Finances Publiques



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : ***« le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ». »***

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Église de Lurbe - 64660 LURBE + Cimetière

Référence cadastrale : B128 - B129 - B127 - B659 - B806

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment :

- Description sommaire du bâtiment : Monument historique

Département :
PYRENEES ATLANTIQUES

Commune :
LURBE SAINT CHRISTAU

Section : B
Feuille : 000 B 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 23/10/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

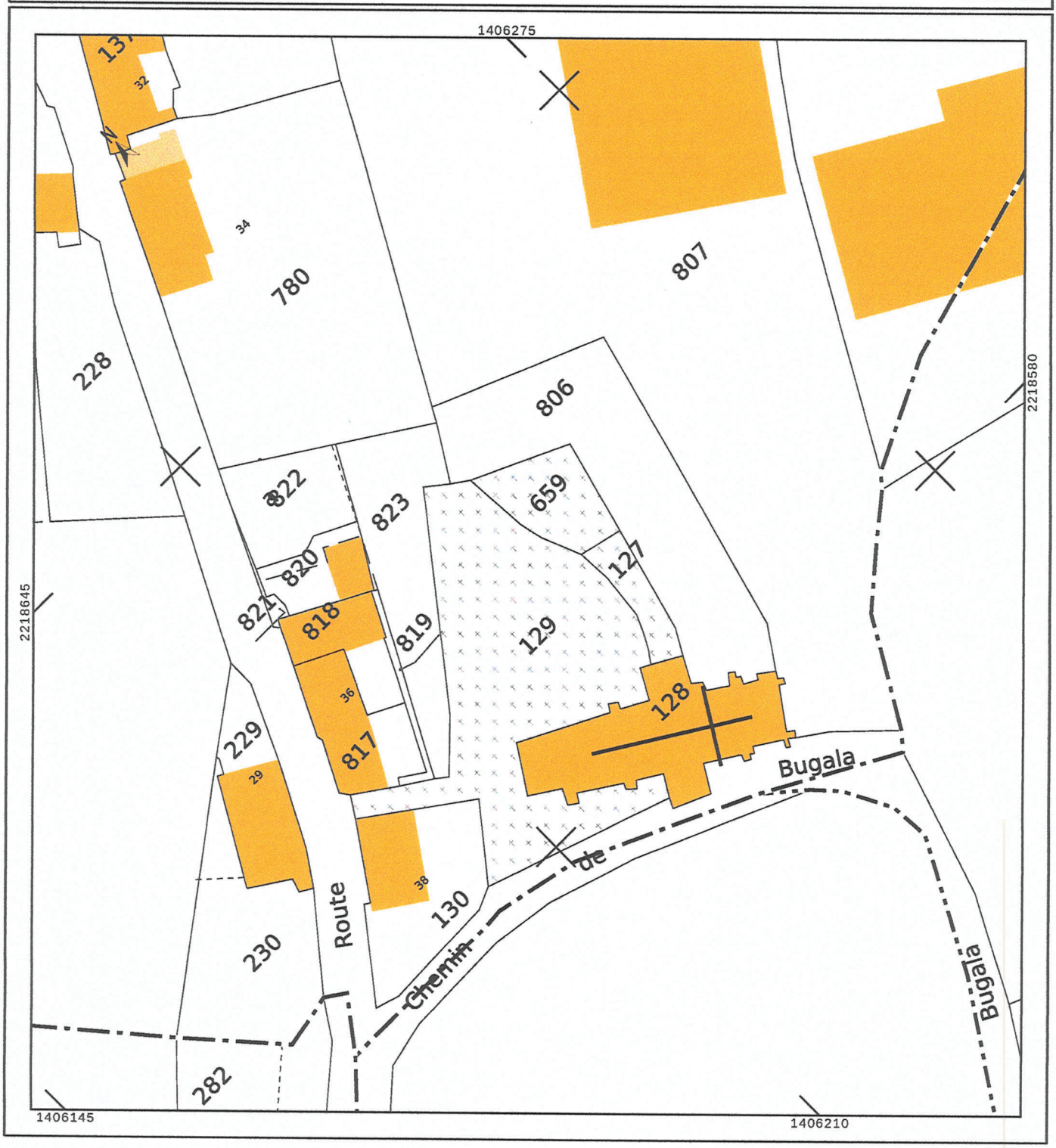
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC Béarn
6 rue d'Orléans BP 1612 64016
64016 PAU CEDEX
tél. 05.59.68.68.78 -fax
sdif64.ptgc.bearn@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : LASSEUBE
Ancienne école de quartier Houratate

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 2793 Route d'Oloron

Référence cadastrale : AE 19

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : N

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : Aucune

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : en bon état, Patrimoine de Lasseube

- Description sommaire du bâtiment :

Photographie(s):




loron
velle-Aquitaine
treet View
oir plus de dates

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : LASSEUBE
Ancienne école de quartier Larrieugrand

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 2121 Route de Gan

Référence cadastrale : AY 102

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : UD

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : Aucune

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : en bon état, Patrimoine de Lasseube

- Description sommaire du bâtiment :

Photographie(s):





PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : LASSEUBE
Ancienne école de quartier Rey

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 2180 Ch Rancés

Référence cadastrale : BR 06

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : Nh

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : Aucune

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : en bon état, Patrimoine de Lasseube

- Description sommaire du bâtiment :

Photographie(s):





PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : LASSEUBE
Moulin Maleig

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 2423 Ch Lembeye

Référence cadastrale : BT 150

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : N

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : Aucune

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : en bon état, Patrimoine de Lasseube

- Description sommaire du bâtiment :

Photographie(s):

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : LASSEUBETAT

Maison LACOSTE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : **41 Impasse Lacoste**

Référence cadastrale : **C. 43**

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : **Zone Naturelle**

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : **Néant**

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment :
  Toitures et Murs en bon état, cour et abords envahis par la végétation

- Description sommaire du bâtiment :
  Petite Métairie du 18° siècle dans son jus

Photographie(s): **jointes dans fichiers**

- **« Lacoste-Cadastre et Aer. .doc »**
- **« Maison Lacoste XVIII.doc »**

Maison Lacoste , 41 impasse Lacoste





Maison Lacoste XVIII°









PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : LASSEUBETAT

MAISON ARRY

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural* ***métairie 18°***

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : **135 Chemin de Line, 64290 Lasseubetat**

Référence cadastrale : **B2- 531**

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : **Zone Naturelle**

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : **Néant**

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : **Maison à restaurer (A) , granges (B & C)**
- Description sommaire du bâtiment : **Métairie XVIII° et ses granges**

Photographie(s): **jointes : - fichier « Arry – photos.doc »**

- fichier « Arry – Cadastre et phot.aer.doc

Métairie Arry, chemin de Line









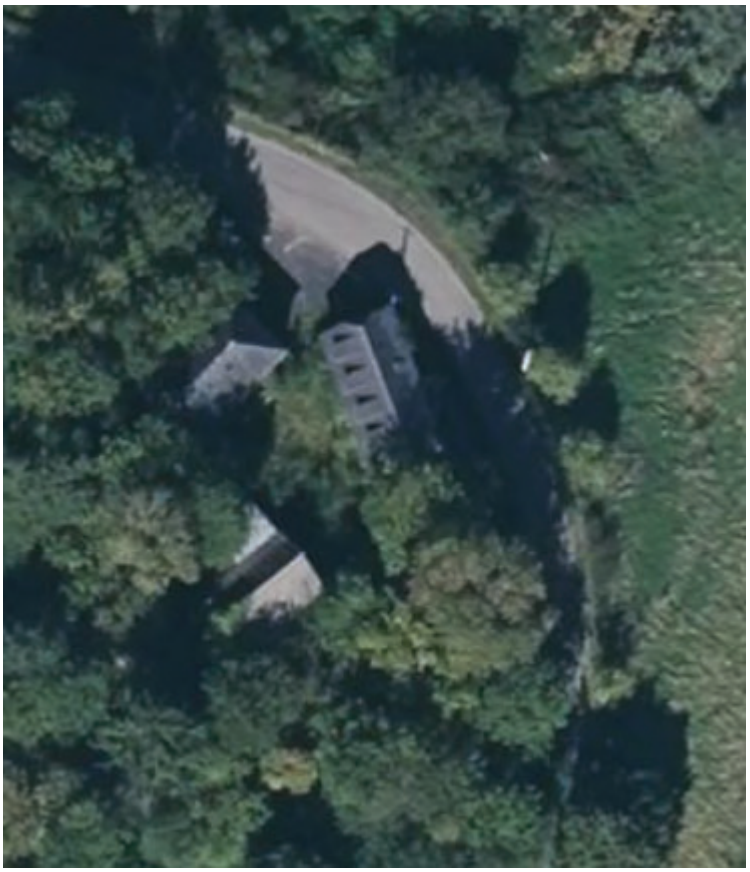
Métairie Arry , chemin de Line

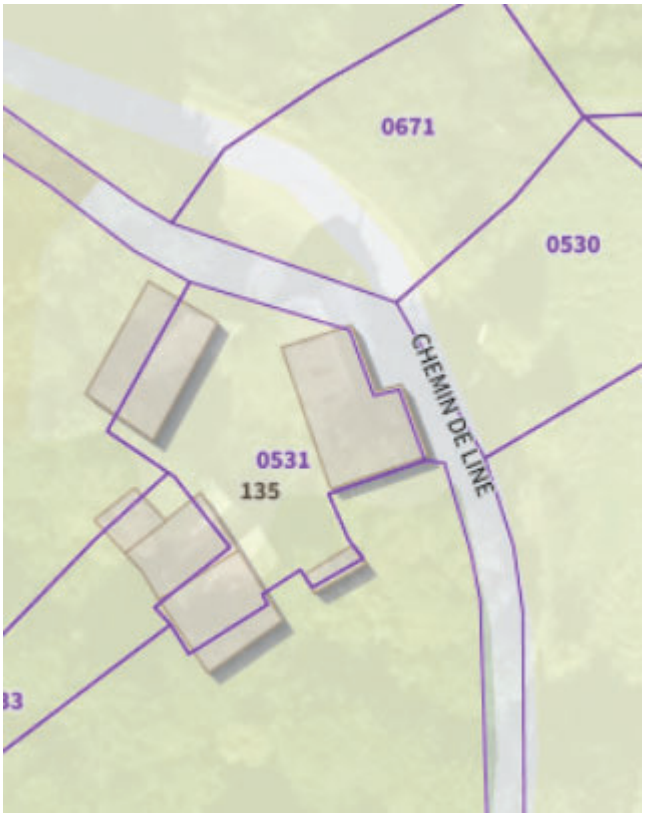




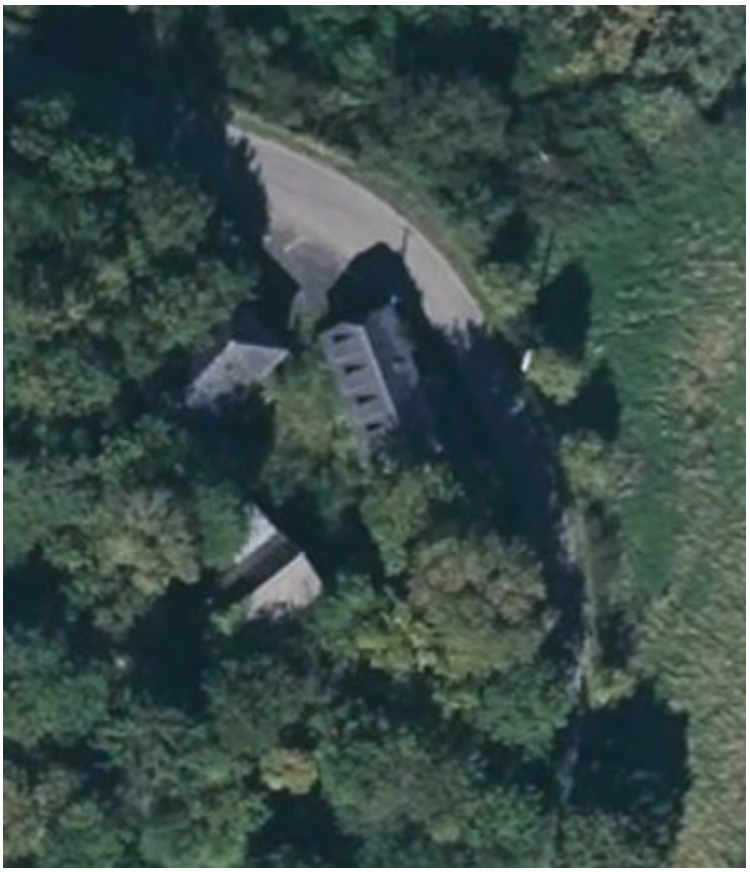


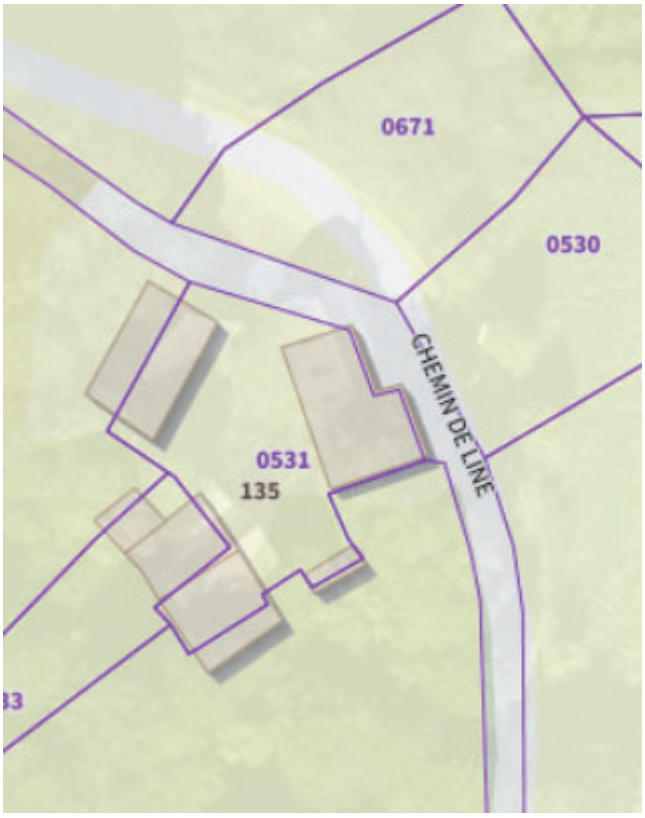
Maison Arry, chemin de Line





Maison Arry, chemin de Line





PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : LASSEUBETAT

Maison LOUSTALET

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
Intérêt architectural **Maison de brassier du 18°**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : **15 Chemin Bensilhé, 64290 Lasseubetat**

Référence cadastrale : **B2 .316**

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : **Zone Agricole**

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : **Néant**

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : **Bon**
- Description sommaire du bâtiment : **Maison de brassier XVIII° avec sa grange**

Photographie(s): **jointes dans fichiers**

- **« Loustalet-cadastre &aer..doc »**
- **« Maison Loustalet- photos.doc »**

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : LASSEUBETAT

Domaine MONCAUBEIG

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural : **Domaine ancien ; le premier édifice remonte au 15° siècle***

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : **95 Chemin Moncaubeig**

Référence cadastrale : **B2. 423**

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : **Zone Naturelle**

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : **Néant**

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : **Bon état général**

- Description sommaire du bâtiment :

Ensemble de bâtiments d'un ancien domaine agricole dont le premier édifice garde des murs du 15°siècle, Habitation et grange 18° (ancien siège de l'entreprise Résurgence) maintenu en bon état par son propriétaire.

Photographie(s): **jointes dans fichiers :**

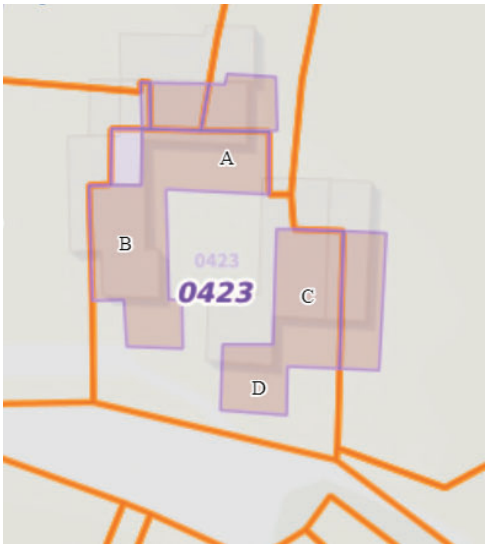
1 - Maison Moncaubeig -phot.doc

2 - Maison Moncaubeig – Cadastre & aer.doc

Maison Moncaubeig







A - Habitation 18° ; B - Grange (atelier ex-résurgence) ;
C – Grange ; D – Boutique (murs 14° - 15°)

Maison Moncaubeig, site des 14° et 15° siècles

Vue d'ensemble Domaine 18°



Bâtiment D : ancienne habitation Murs 14° et 15° siècle
Aménagée en boutique sellerie



Façade Ouest



Bâtiment D : Façade Sud

Grange B : Atelier artisanal sellerie en RC et 1er



Façade Sud



Grange B : Façade Est



Grange B : Façade Ouest

Grange C : Vue d’ensemble





Grange C : Façade Ouest





Grange C : Façade Sud

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : LASSEUBETAT

Maison PERICOU

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : **41 Chemin Brouca, 64290 LASSEUBETAT**

Référence cadastrale : **A .356 Habitation A , Grange Nord et Sud**

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : **Zone naturelle**

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : **Néant**

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : **Bon état général**

- Description sommaire du bâtiment :

  Métairie XVIII° remaniée au XIX° , inhabitée , en partie rénovée
  murs en pierre, toutes toitures refaites en ardoises
  Bâtiment Nord Est = habitation
  Bâtiment Sud = grange
  Bâtiment Nord Ouest = ancienne étable et fenil (raccourcie côté chemin au 20°)

Photographie(s): **jointes dans les fichiers :**

- **« Métairie Péricou photos.doc »**
- **« Péricou maison phot.doc »**

Maison Péricou





Métairie Péricou , 41 chemin Brouca







PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : LASSEUBETAT

Maison Sarthou

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : **104 Chemin Brouca, 64290 Lasseubetat**

Référence cadastrale : **A.096**

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : **Zone urbanisable**

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : **Néant**

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : **Métairie XVIII°**

- Description sommaire du bâtiment :
  Bâtiment dans son jus , occupation intermittente, maison à rénover

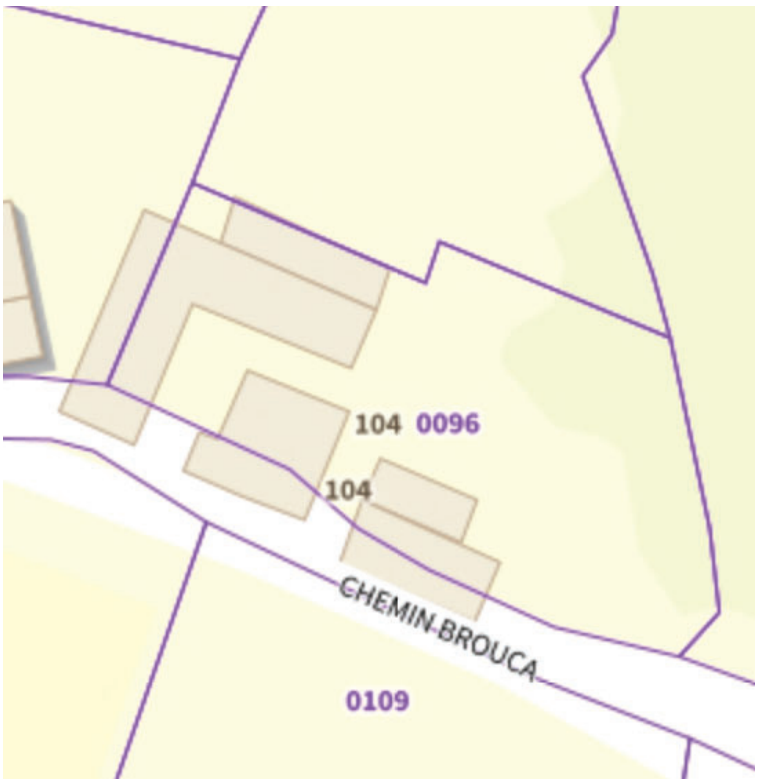
Photographie(s):

Jointes dans les fichiers « Métairie Sarthou cadastre& Phot.aer. .doc »

et « Métairie Sarthou Photos-Granges.doc »

Métairie Sarthou , 104 chemin Brouca





Métairie Sarthou, 104 chemin Brouca



Façade sud



Pignon Est



Grange Ouest



Grange Est

Métairie Sarthou, 104 chemin Brouca



Façade sud



Grange Ouest



Grange Est

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : LASSEUBETAT

Maison RAMONDINE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

Métairie 18° a restaurer

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : **71 Chemin Bensilhé, 64290 Lasseubetat**

Référence cadastrale : **B2 .375**

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : **Zone Naturelle**

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : **Néant**

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : **A restaurer**
- Description sommaire du bâtiment : **Métairie XVIII° à rénover dans en fait un gîte**

Photographie(s): **jointes dans les fichiers**

- **« Ramondine-Cadastre&aer. .doc »**
- **« Maison Ramondine photos.doc »**

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : LASSEUBETAT

Moulin BROCQ

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : **15 Impasse Brocq , 64290 Lasseubetat**

Référence cadastrale : **B. 415**

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : **Zone naturelle**
Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : **Néant**

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : **Bien préservé**
- Description sommaire du bâtiment : **Edifice complet , Moulin à restaurer**

Photographie(s): **jointes dans fichiers :**

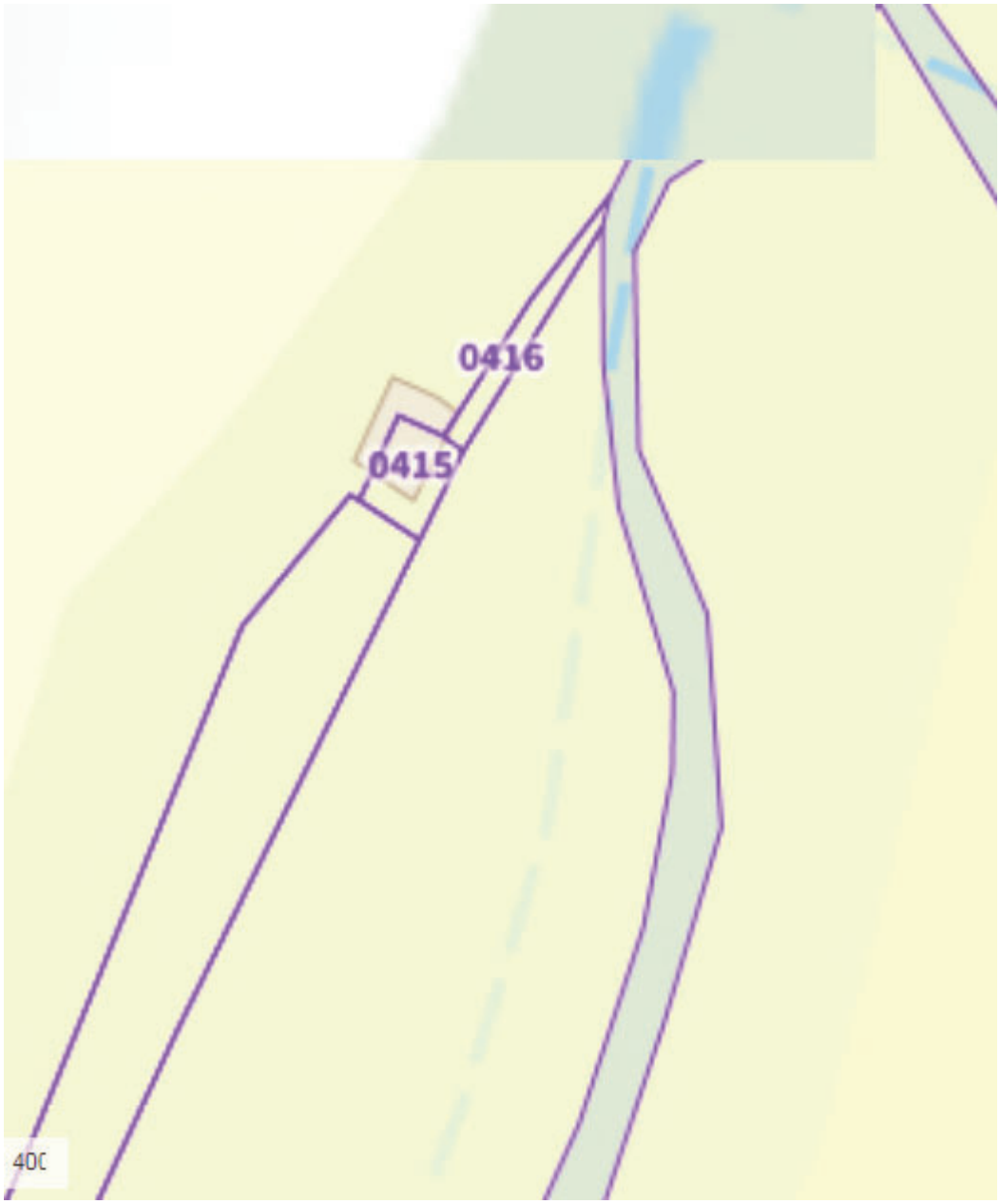
- **« Broc-Moulin.pdf »**
- **« Brocq Moulin - Cadastre.doc »**
-

MOULIN propriété SALLE - CLAVERIE





Vieux moulin Brocq



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : Ledenon

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : rue du gros chêne

Référence cadastrale : domaine public

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : UB

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

arbre de plus de 200 ans

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : arbre remarquable referencé par l'ONF suite à un diagnostic.
- Description sommaire du bâtiment : arbre d'un diamètre supérieur à 1 mètre

Photographie(s):

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : *« le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ». »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : rue de Larnet

Référence cadastrale : AB 0227

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : bon état

- Description sommaire du bâtiment : lavoir de quartier, abreuvoirs voutés intégrés mur en pierres

Photographie(s):







PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : *« **le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».** »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT : LAVOIR DES CAGOTS

Adresse : Chemin du Chrestia

Référence cadastrale : pas de numéro de parcelle, situé entre les parcelles AB 127-129-130

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : Bourg

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :
Accés par chemins ruraux

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : en état

- Description sommaire du bâtiment : ancien lavoir dit « des Cagots »

Photographie(s):



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : *« le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ». »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 7 rue de Larnet

Référence cadastrale : AB 0530

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : ancien, toit neuf

- Description sommaire du bâtiment : maison ancienne, porte d'entrée intéressante, meurtrières

Photographie(s):



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 1 impasse du Bourguet

Référence cadastrale : AB 222

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : bon état, toutefois présence d'une lézarde coté nord (coté cimetière)

- Description sommaire du bâtiment : maison forte, 16ème siècle

Photographie(s):



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : chemin du Kiosque

Référence cadastrale : A11

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : bon état

- Description sommaire du bâtiment : croix en pierre datée 1915

Photographie(s):



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : *« le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ». »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 10 impasse du Bourguet

Référence cadastrale : AB 0199

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : en état

- Description sommaire du bâtiment : maison traditionnelle du quartier Béziat/ Chrestia, petit escalier de pierre qui mène à la porte d'entrée, basse et étroite

Photographie(s):



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : *« le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ». »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 5 rue de l'école 64490 LESCUN

Référence cadastrale : AB 0266

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : bon état

- Description sommaire du bâtiment : maison du 16ème siècle, maison forte

Photographie(s):



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : *« le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ». »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 9 rue de l'Eglise

Référence cadastrale : AB 0221

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : ancien, renouvellement de la toiture

- Description sommaire du bâtiment : maison du 19ème siècle, de grande taille, la facade sud présente des encadrements de portes intéressants.. Projet en cours d'élaboration , PC pour logements sociaux et salle communale.

Photographie(s):



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : *« le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ». »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 3 impasse du Bourguet

Référence cadastrale : AB 0220

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : bon état, le toit semble assez vétuste

- Description sommaire du bâtiment : maison de maître du 19ème en L, avec retour sur maison forte (grange attenante).

Photographie(s):



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : *« le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ». »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse Chemin vieux

Référence cadastrale : AB 0585

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : ancien, toit vétuste

- Description sommaire du bâtiment : maison ayant gardé les caractéristiques architecturales des quartiers Béziat/ Chrestia, escalier en pierres menant à une porte d'entrée basse, petites ouvertures…

Photographie(s):



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : *« le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ». »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : rue de l'école

Référence cadastrale :

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : bon état

- Description sommaire du bâtiment : abreuvoir intégré dans le mur, alimenté par le réseau d'eau potable.

Photographie(s):



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : chemin vieux

Référence cadastrale :

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : mur du fond abîmé,, le reste en état

- Description sommaire du bâtiment : ancien abreuvoir intégré dans le mur

Photographie(s):





PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : *« le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ». »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : rue de l'Eglise

Référence cadastrale :

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : en état

- Description sommaire du bâtiment : abreuvoir inséré dans un mur

Photographie(s):



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : *« le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ». »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 3 ruelle d'Ansalose

Référence cadastrale : AB 0255

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : bon état

- Description sommaire du bâtiment : calades traditionnelles et anciennes sur entrée de maison.



Photographie(s):

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : *« le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ». »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 2 rue de l'école

Référence cadastrale : AB 0304

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état, toiture récemment refaite

- Description sommaire du bâtiment : maison de maître, de grande taille avec galeries vitrées et en bois au sud, jardin abritant un petit pavillon avec un toit de 4 pans.

Photographie(s)



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : *« **le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».** »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 11 rue de l'Eglise

Référence cadastrale : AB 0219

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : bon état

- Description sommaire du bâtiment : Porche du 16ème siècle, Eglise du 17ème siècle

Photographie(s):



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : *« **le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».** »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT : FONTAINE DE LA CURETTE

Adresse : Chemin de la Curette

Référence cadastrale : pas de numéro de parcelle. Situé entre la parcelle AB 595 et la parcelle A11

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : abîmé, détruit en partie

- Description sommaire du bâtiment : Vestiges de la fontaine alimentant les Bains de Lescun

Photographie(s) :



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : place du lavoir de Beilhes

Référence cadastrale : AB 153

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : bon état

- Description sommaire du bâtiment : Lavoir principal de Lescun

Photographie(s):





PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : OGEU LES BAINS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT : ABREUVOIR

Adresse : Rue du bois
Coordonnées GPS : Latitude N 43° 8' 31'' - Longitude O 0° 30' 6''

Référence cadastrale :

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état général, quelques petits travaux d'enbellissement à prévoir
- Description sommaire du bâtiment : Grand ABREUVOIR connecté au LAVOIR tout proche

Photographie(s):



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : OGEU LES BAINS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT : ABREUVOIR

Adresse : Rue du Gué
Coordonnées GPS : Latitude N 43° 8' 39'' - Longitude O 0° 30' 26''

Référence cadastrale :

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état général, quelques petits travaux d'enbellissement à prévoir
- Description sommaire du bâtiment : Très grand ABREUVOIR, en fonctionnement

Photographie(s):







PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : OGEU LES BAINS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT : ABREUVOIR

Adresse : Rue de l'Ayguette
Coordonnées GPS : Latitude N 43° 8' 46'' - Longitude O 0° 30' 12''

Référence cadastrale :

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état général, quelques petits travaux d'enbellissement à prévoir
- Description sommaire du bâtiment : ABREUVOIR à multiples bassins, encore en fonctionnement

Photographie(s):





PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : OGEU LES BAINS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT : FONTAINE

Adresse : Rue de la Bielle
Coordonnées GPS : Latitude N 43° 8' 52'' - Longitude O 0° 30' 15''

Référence cadastrale :

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état général, quelques petits travaux d'enbellissement à prévoir
- Description sommaire du bâtiment : FONTAINE encore alimentée en eau qui nourrit un abreuvoir tout proche

Photographie(s):





PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : OGEU LES BAINS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT : LAVOIR

Adresse : Rue du bois
Coordonnées GPS : Latitude N 43° 8' 32'' - Longitude O 0° 30' 6''

Référence cadastrale :

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état général, quelques petits travaux d'enbellissement à prévoir
- Description sommaire du bâtiment : LAVOIR non abrité, fonctionne encore

Photographie(s):





PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : OGEU LES BAINS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT : LAVOIR

Adresse : Rue St GERMAIN, place du fronton
Coordonnées GPS : Latitude N 43° 8' 49'' - Longitude O 0° 30' 12''

Référence cadastrale :

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état général, peinture à refaire sur les bandeaux de rives
- Description sommaire du bâtiment : LAVOIR couvert, encore alimenté en eau

Photographie(s):







PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : ORIN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 3 rue des marronniers

Référence cadastrale : A 476

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : UA

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment :

- Description sommaire du bâtiment : Façade en pierres apparentes

Photographie(s):



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : ORIN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 5 rue des marronniers

Référence cadastrale :

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : UA

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :


3 Rue des Marronniers
Orin, Nouvelle-Aquitaine
Afficher dans Google Maps
Google

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : ORIN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : TOUS LES MURS EN PIERRE

Référence cadastrale :

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment :

- Description sommaire du bâtiment : Façade en pierres apparentes

Photographie(s):

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : ORIN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Pont hargurrielles

Référence cadastrale :

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : UA

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

Pont ancien

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : ORIN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Place de l'église et le portail à côté

Référence cadastrale :

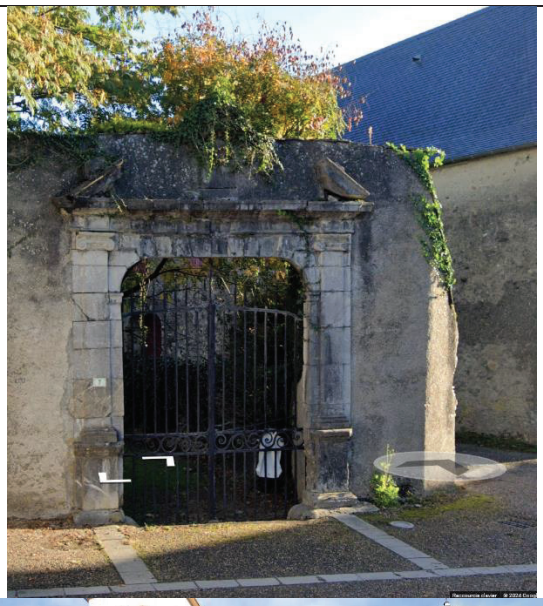
CONTRAINTES D'URBANISME :

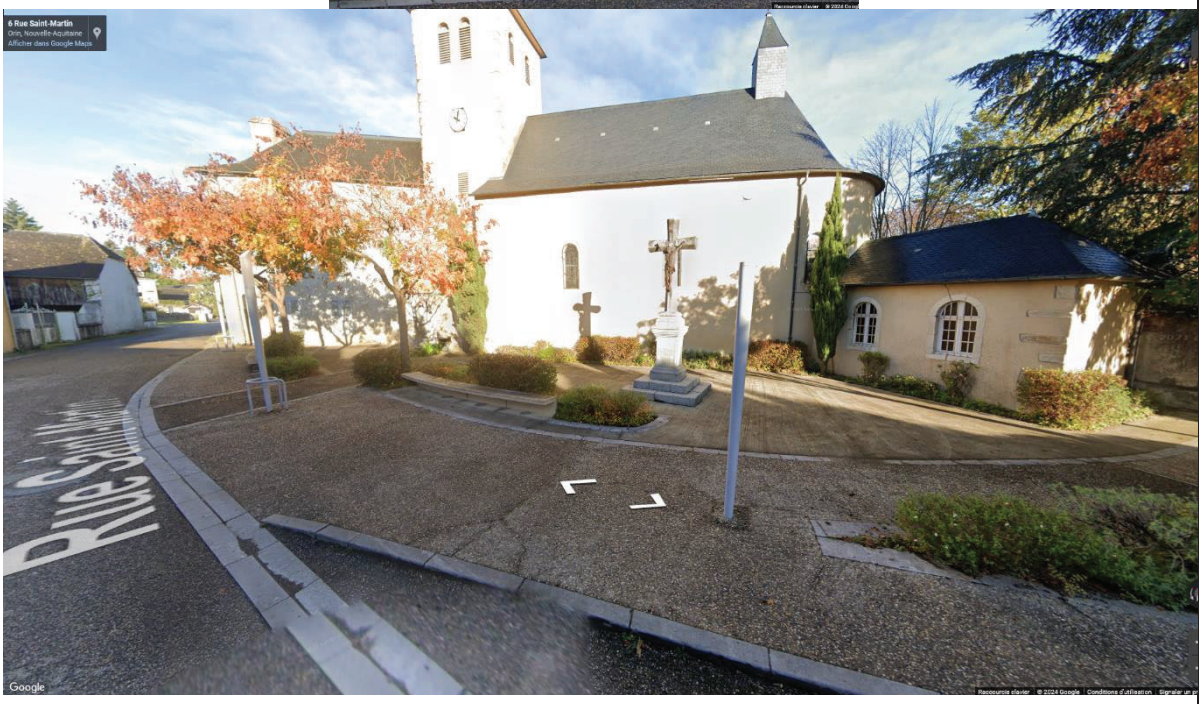
Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : UA

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

Place de l'église avec la croix et le portail à côté




6 Rue Saint-Martin
Orin, Nouvelle-Aquitaine
Afficher dans Google Maps
Rue Saint-Martin
Google

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

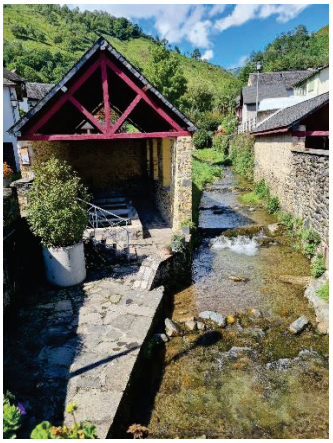
COMMUNE : OSSE EN ASPE

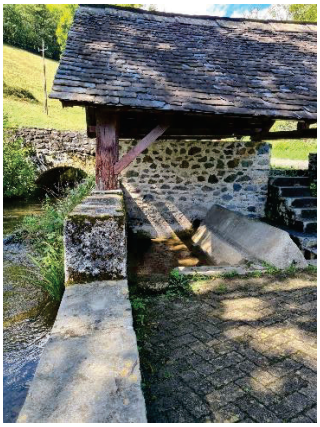
RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

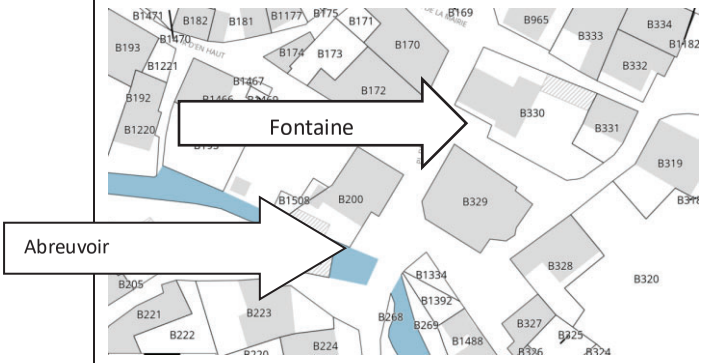
Patrimoine culturel et historique
Le chemin de l'eau
2 lavoirs
1/Adresse : angle route d'Espagne et impasse du lavoir
Référence cadastrale : B201
Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur : UA
Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : PPRN rouge, Natura 2000, zone de protection archéologique

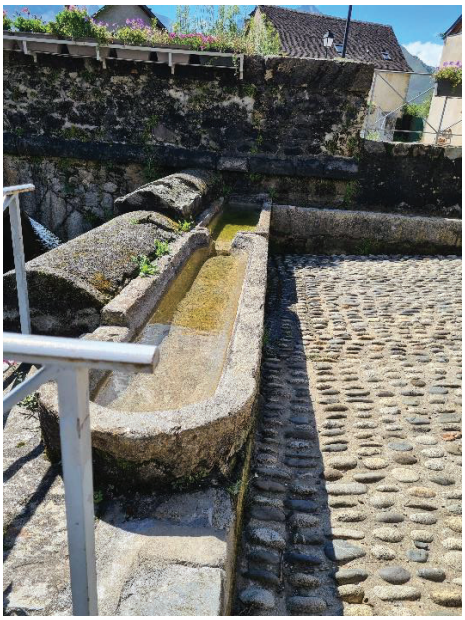
2/Adresse : chemin cap de la bielle- route départementale 442
Référence cadastrale : B56
Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur : Nn
Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : PPRN rouge, Natura 2000,

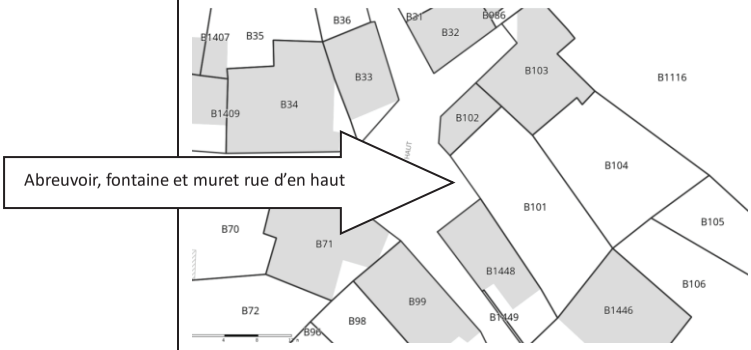


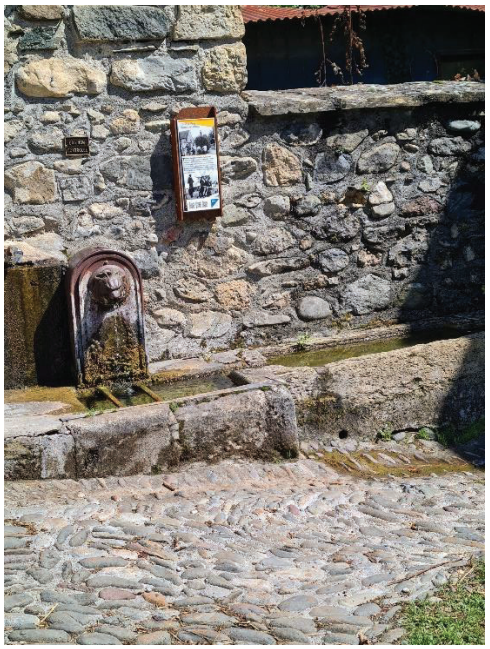


2 Abreuvoirs et 2 fontaines : Place de l'église et rue d'en haut

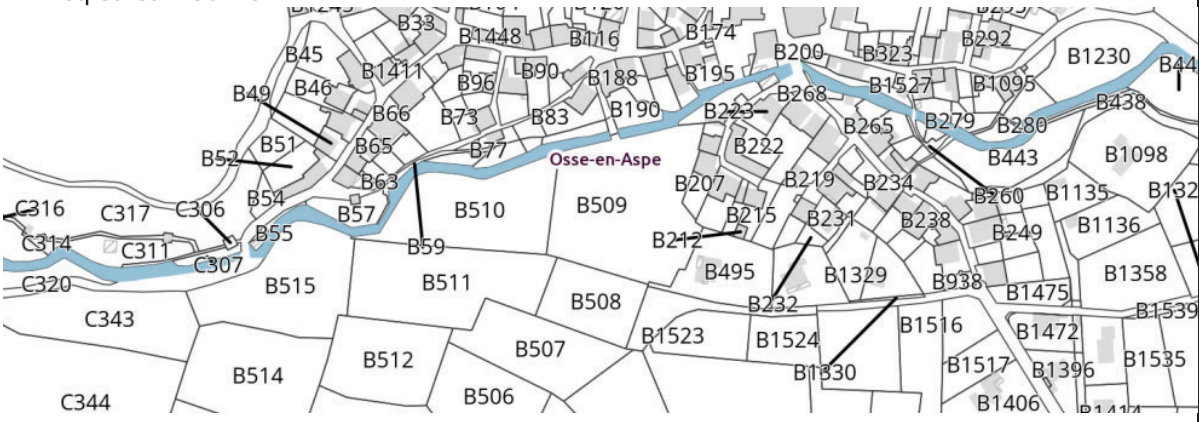








L'Arricq et les moulins



B 75 (moulin Sottou) B 59 & B 77 (bief et canal) B 273 (moulin Lembeye) B 58 (moulin De Clermont) C 314 (moulin Soupervielle et ses bassins) B 267 Moulin Trouilh

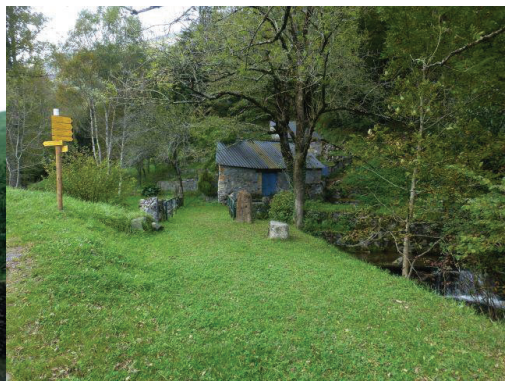












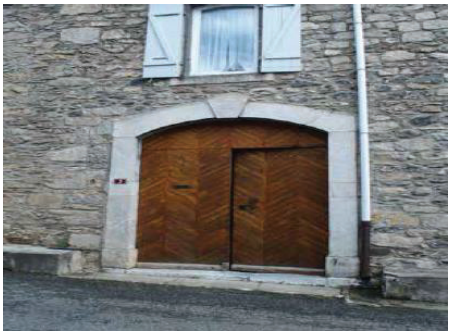


Eléments caractéristiques de l'habitat aspois

Calades aux entrées :



Porte charretière, matériaux authentiques





Galerie en bois



Four à pain



Ardoises et pentes des toits



Petit patrimoine et maisons qui racontent le village

Le poids public : place de Gayrosse – Zone de protection archéologique



Maison forte, 3 route de Bedous – B 339 – Zone UA– Zone de protection archéologique



Maison Izarda (famille Cadier), 6 rue du Casteth – B 151 – Zone UA– Zone de protection archéologique



Maison de Marie Blanque, 2 chemin de Marie Blanque – B 97



Villa Elisé Cadastre, 4 route de Bedous - B 319 - Zone UA– Zone de protection archéologique



Bâtis religieux

Temple Béthel, 8 rue du temple - B 155 – Zone UA– Zone de protection archéologique





Eglise Saint Etienne, place de l'Eglise –B 329 - Zone UA - Zone de protection archéologique



Cimetière communal


Cimetière Entrée des protestants


Cimetière Entrée des catholiques

Patrimoine paysager



PLUi
LAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : POEY D'OLORON

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT : Propriété MOULIOT

Adresse : 5 rue Saint Martin – 64400 POEY D'OLORON

Référence cadastrale : B 411-412

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

Maison à caractère : Fenêtres à menaux

- Etat du bâtiment : Mauvais état

- Description sommaire du bâtiment :

Photographie(s):

PLUi
LAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : POEY D'OLORON

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT : Propriété MOULIOT

Adresse : 7 rue Saint Martin

Référence cadastrale : B 408

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Moyen

- Description sommaire du bâtiment : Ancien Pigeonnier

Photographie(s):

PLUi
LAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : POEY D'OLORON

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT : Propriété CAMSUSOU

Adresse : 3 SOUM DE POEY – 64400 POEY D'OLORON

Référence cadastrale : B 433-692

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

Maison à caractère : Fenêtres à menaux

- Etat du bâtiment : Très bon état

- Description sommaire du bâtiment :

Photographie(s):

PLUi
LAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : POEY D'OLORON

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT : Propriété MARQUES

Adresse : 23 rue Saint Martin – 64400 POEY D'OLORON

Référence cadastrale : b 714-715-398

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

Maison à caractère : Fenêtres à menaux

- Etat du bâtiment : Très bon état

- Description sommaire du bâtiment :

Photographie(s):

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : PRÉCHACQ-JOSBAIG

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 10 route de Josbaig

Référence cadastrale : AB 270

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : UA

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : habitation entretenue
- Description sommaire du bâtiment : Maison de maître – abbaye laïque

Photographie(s):



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : PRÉCHACQ-JOSBAIG

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : rue du Joos (après le n°13)

Référence cadastrale : AD 101

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : UB

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : « espaces boisés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme »

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : ruine
- Description sommaire du bâtiment : lavoir

- Elément ancien communal à restaurer

Photographie(s):



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : PRÉCHACQ-JOSBAIG

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Chemin du Buisson

Référence cadastrale : AD 49

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment :
- Description sommaire du bâtiment : lavoir
  Elément remarquable ancien restauré dans les années 1980

Photographie(s):



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : PRÉCHACQ-JOSBAIG

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 2 Camiasse Mounet

Référence cadastrale : AD 280

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : UB

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : petit hangar entretenu
- Description sommaire du bâtiment : Couverture en ardoises de forme arrondies

Photographie(s):



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : PRÉCHACQ-JOSBAIG

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 13 Rue du Joos

Référence cadastrale : AD 103

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : UA

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : non entretenu
- Description sommaire du bâtiment : ferme désaffectée – sans activité
  Particularité : accès à l'étage de la grange direct depuis la voie publique

Photographie(s):



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : PRÉCHACQ-JOSBAIG

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 1 rue du Grand Chêne

Référence cadastrale : AD 278

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : UB

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Croix en fer forgé montée sur un muret de pierre
  Arbre centenaire

- Description sommaire du bâtiment :
  Eléments remarquables anciens de ce quartier du village

Photographie(s):



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : PRÉCHACQ-JOSBAIG

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Route de Josbaig – Camiasse d'Aren

Référence cadastrale : ZB 6 et AB 173

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : UA

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : puit désaffecté pour l'un et le bâti n'existe plus pour le second
- Description sommaire du bâtiment : puits sur des parcelles privées avec un accès sur la voie communale

Photographie(s):





PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : PRÉCHACQ-JOSBAIG

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 29 route de Josbaig et 2 rue du Joos

Référence cadastrale : AB 163 et AD 103

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : UA

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : entretenu
- Description sommaire du bâtiment : Portails couverts – clôtures de ferme anciennes

Photographie(s):





PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : PRÉCHACQ-JOSBAIG

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Chemin du Pont Vieux – au niveau du n°14

Référence cadastrale : voie communale

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : N

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : structure de pierres solide mais non entretenu
- Description sommaire du bâtiment :
  Pile de pont en pierre de taille – socle d'un ancien pont suspendu démonté dans les années 1950

Photographie(s):



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : PRÉCHACQ-JOSBAIG

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Rue du Joos

Référence cadastrale : AD 104 – ZB 3

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Murets de galets - vétustes
- Description sommaire du bâtiment : constructions anciennes de séparation voie communale/parcelle privée

Photographie(s):



AD 104



ZB 3

COMMUNE D'ACCOUS

HAUTBÉARN
COMMUNAUTÉ DES COMMUNES

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification : Planche Nord

Septembre 2023

Echelle 1/10 000

4 36 2858

ARTELIA
Ville & Territoires

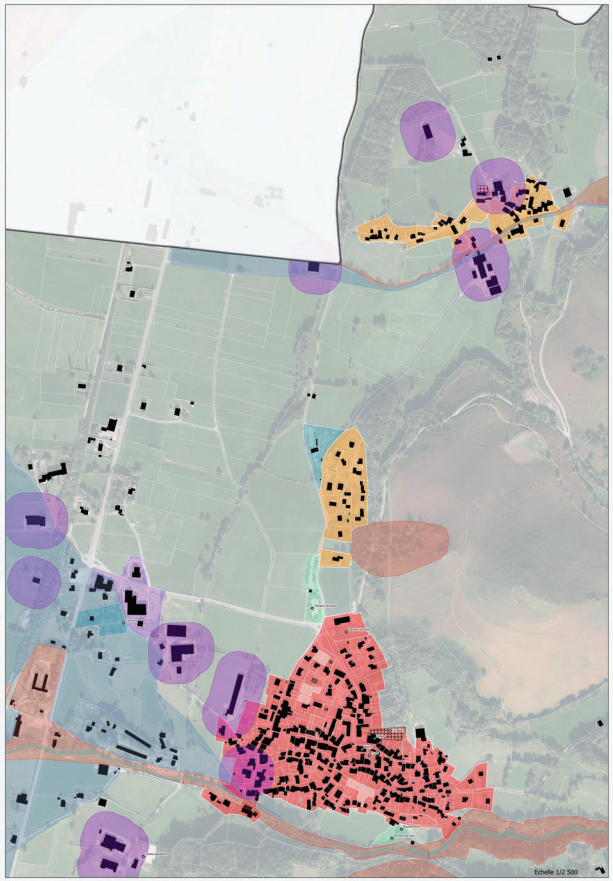
ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8051 - 64053, Pau Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com

Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (< 15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- PPRN : zone rouge
- PPRN : zone bleue

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Périmètre de réciprocité bâtiment élevage



COMMUNE D'ACCOUS

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification : Planche Sud

Septembre 2023

Echelle 1/10 000

4 36 2858

ARTELIA
Passion & Solutions

ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8011 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com

Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- PPRN : zone rouge
- PPRN : zone bleue

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage

COMMUNE D'AGNOS

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/5 000

4 36 2858

ARTELIA
Ville & Transports

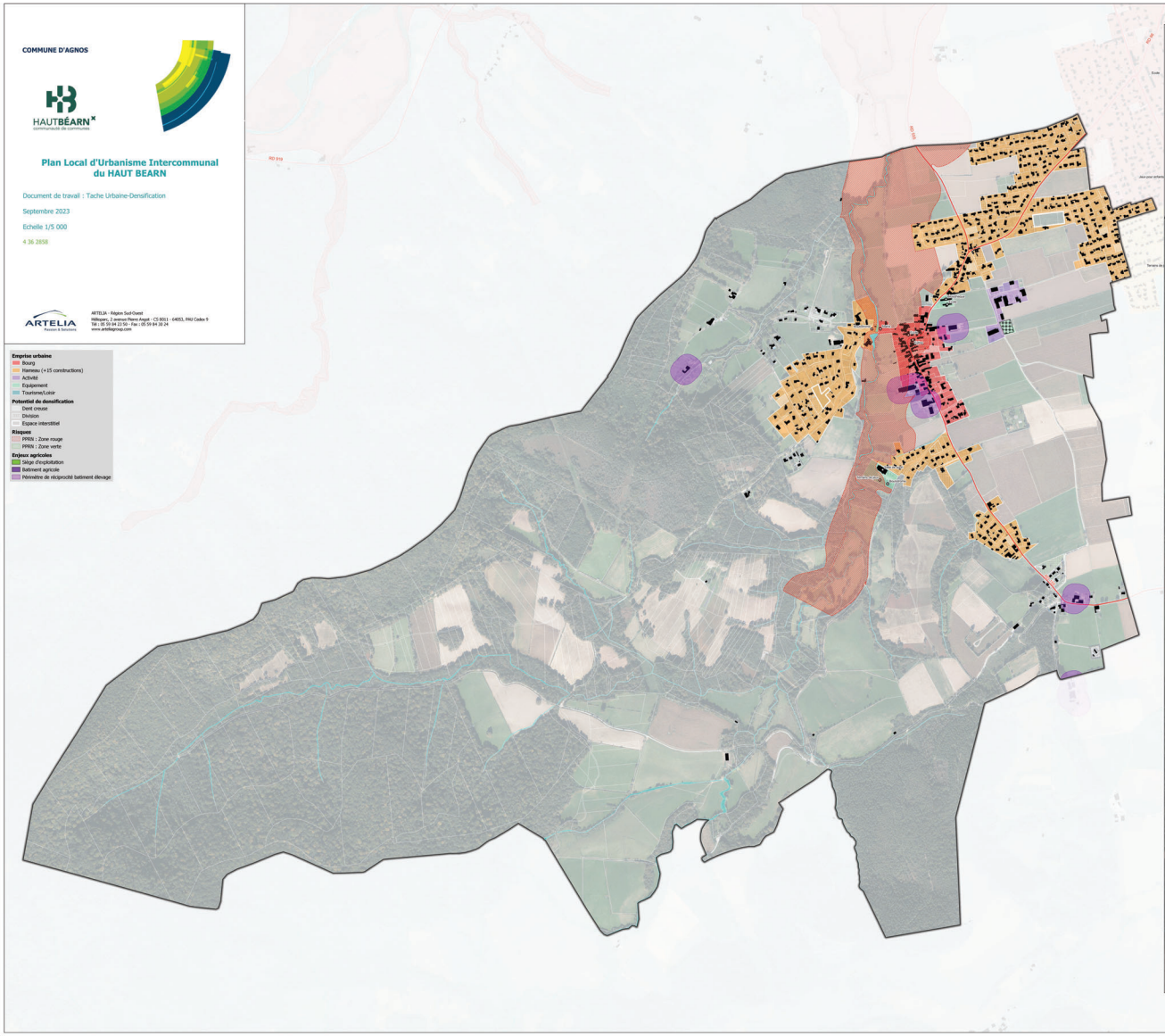
ARTELIA - Pôlycm Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8011 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 10 24
www.arteliagroup.com

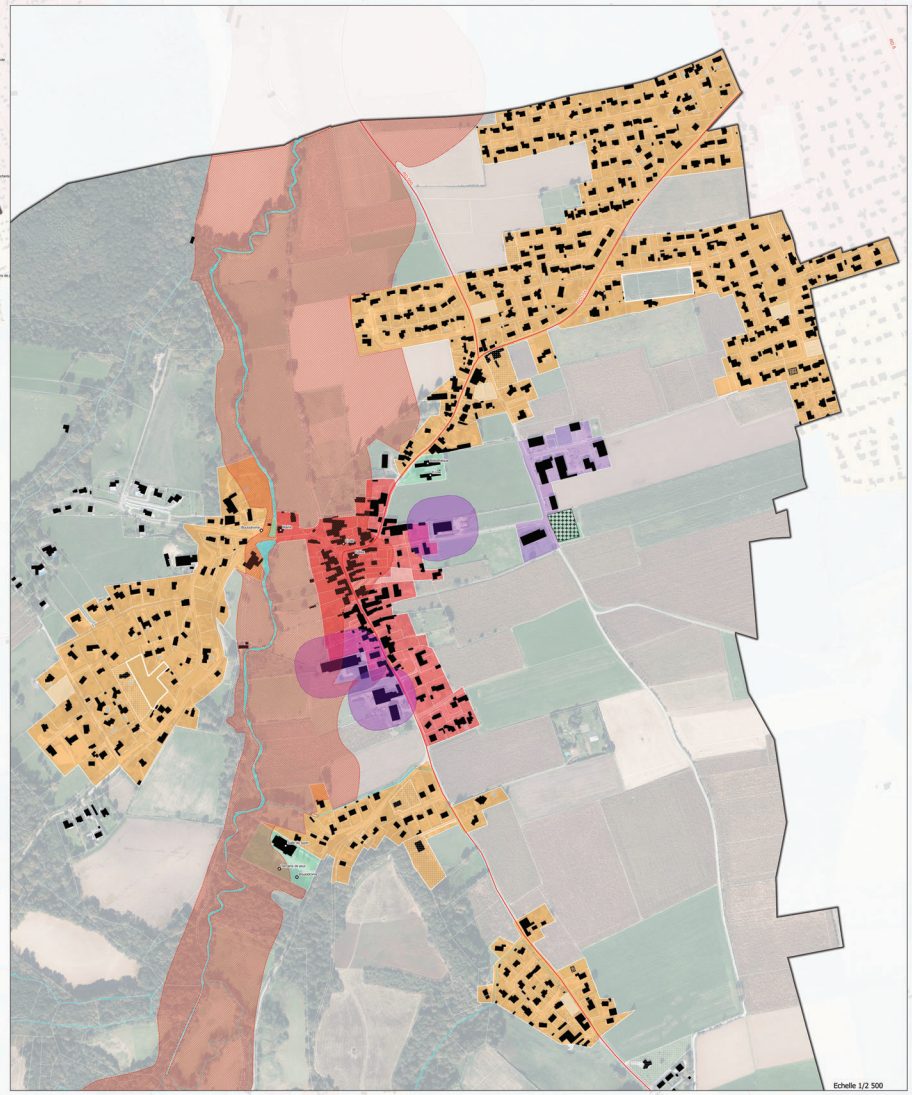
Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (<15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- PPRN : Zone rouge
- PPRN : Zone verte

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage





Echelle 1/2 500

COMMUNE DE ANCE-FEAS

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/7 500

4 36 2858

ARTELIA
Passion & Solutions

ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8311 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 70 - Fax : 05 59 84 36 24
www.arteliagroup.com

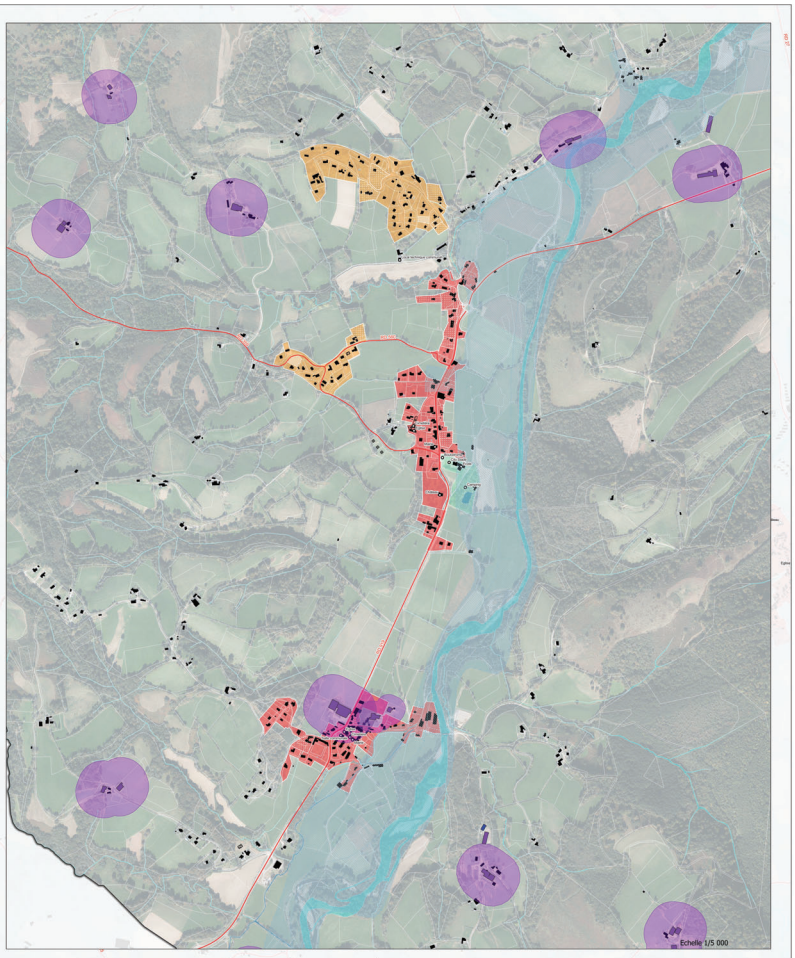
- Autorisation d'urbanisme en cours

Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- AZI

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage





COMMUNE D'ARAMITS

HAUTBÉARN communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/7 500

4 36 2858

ARTELIA Proximité & Solutions

ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 03311 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 21 50. - Fax : 05 59 84 10 24
www.arteliagroup.com

Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- AZI

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage



COMMUNE D'AREN

HAUTBÉARN
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/5 000

4 36 2858

ARTELIA
Ville & Transport

ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8551 - 64053, Pau Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com

Emprises urbaine
- Bourg
- Hameau (>15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Risques
- AZI

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage

COMMUNE D'ARETTE

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification - Planche Sud

Septembre 2023

Echelle 1/10 000

4 36 2858

ARTELIA
Passion & Solutions

ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8011 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com



COMMUNE D'ARETTE

HAUTBÉARN communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification - Planche Nord

Septembre 2023

Echelle 1/10 000

4 36 2858

ARTELIA Ville & Mobilité

ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 3911 - 64053, PAU Cédex 9
Tél : 33 5 59 92 72 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com

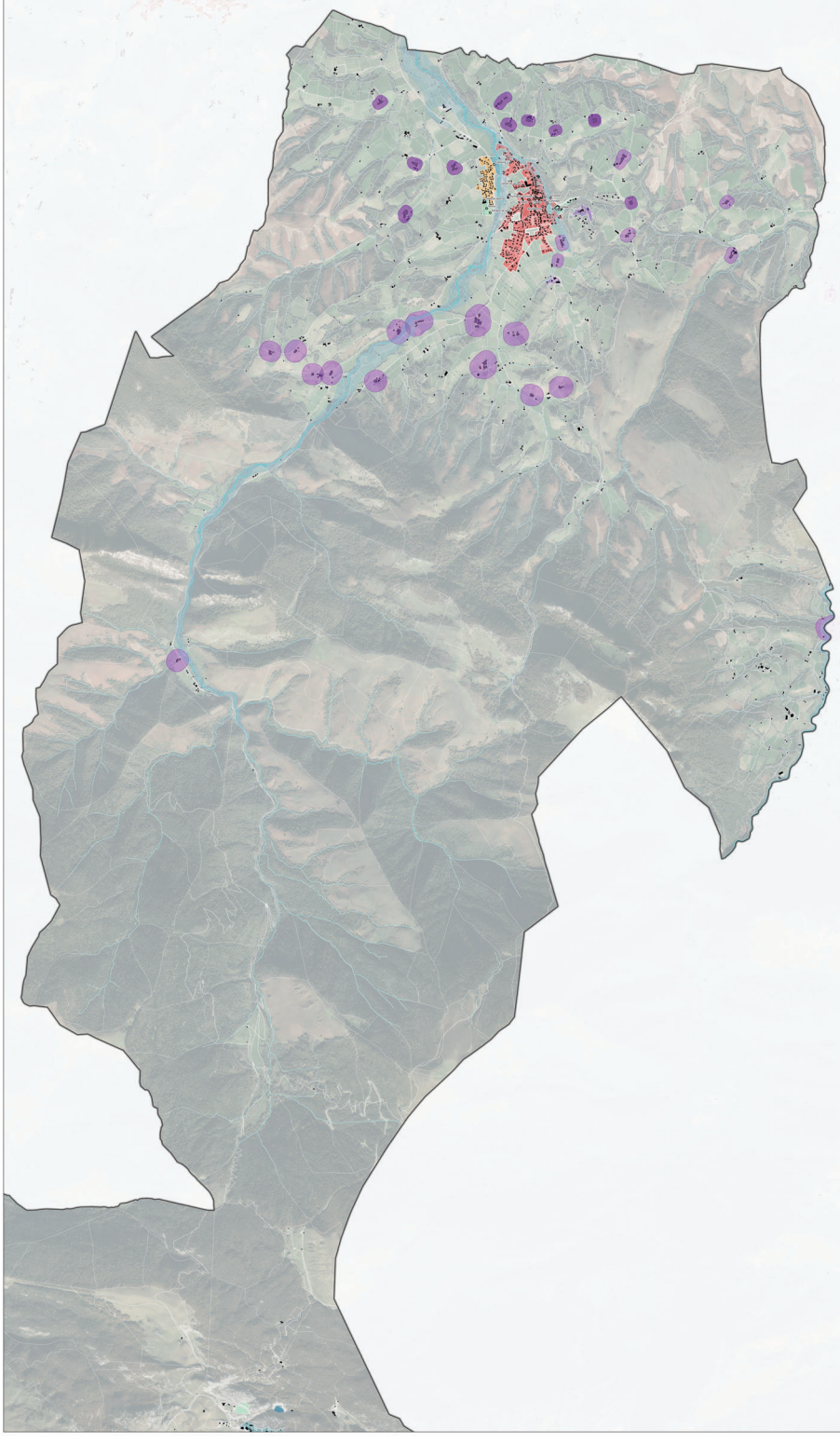
Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- AZI

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Périmètre de réciprocité bâtiment élevage





COMMUNE D'ASASP-ARROS

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/10 000

4 36 2858

ARTELIA
Passion & Solutions

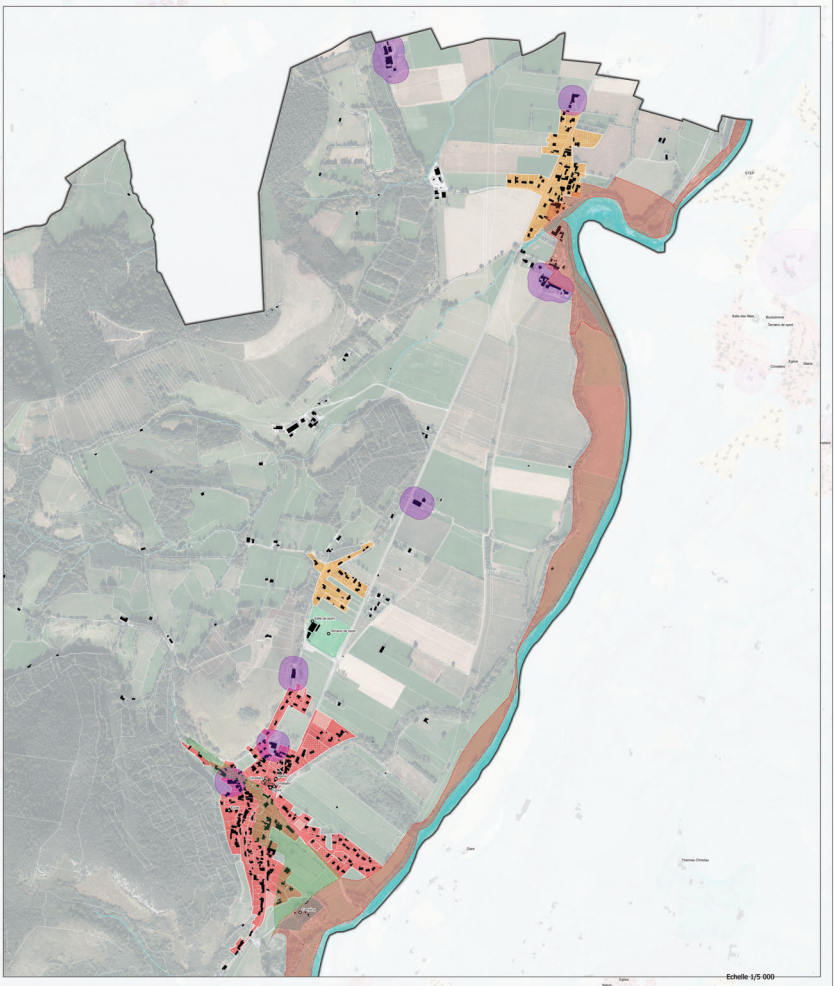
ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8311 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 56 24
www.arteliagroup.com

Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- PPRN : Zone rouge
- PPRN : Zone verte

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage



Echelle 1/5 000



COMMUNE D'AYDIUS

HAUTBÉARN
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/8 500

4 36 2858

ARTELIA
Pensez à demain

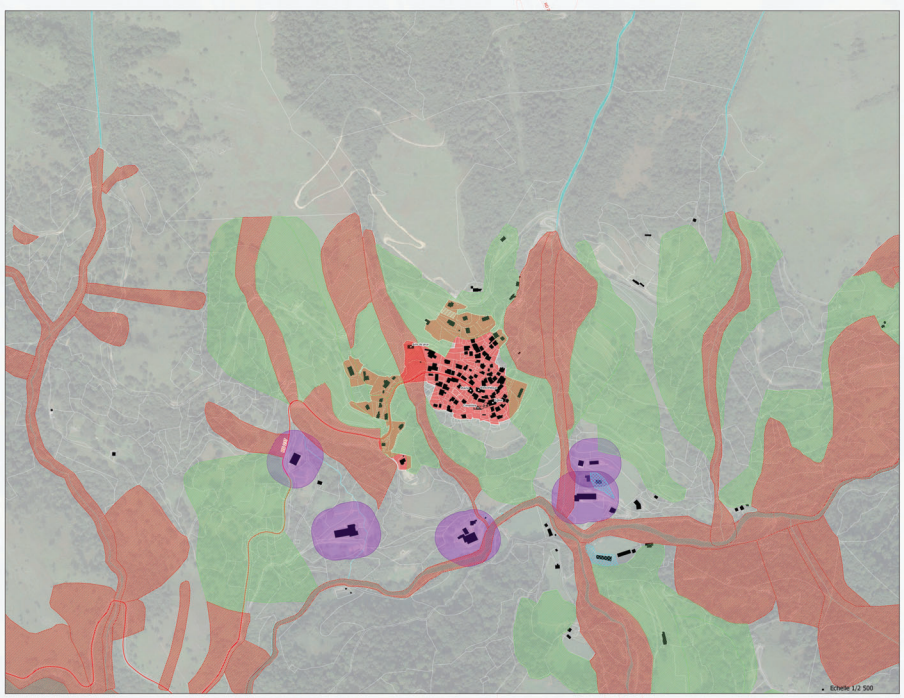
ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8011 - 64053, PAU Cedex 9
Tel : 05 59 84 22 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com

Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- PPRN : Zone rouge
- PPRN : Zone verte

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage



COMMUNE DE BEDOUS

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/5 000

4 36 2858

ARTELIA
Passion & Solutions

ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8311 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com

Enprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- PPRN : zone rouge
- PPRN : zone bleue

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage

Echelle 1/2 500

COMMUNE DE BIDOS

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

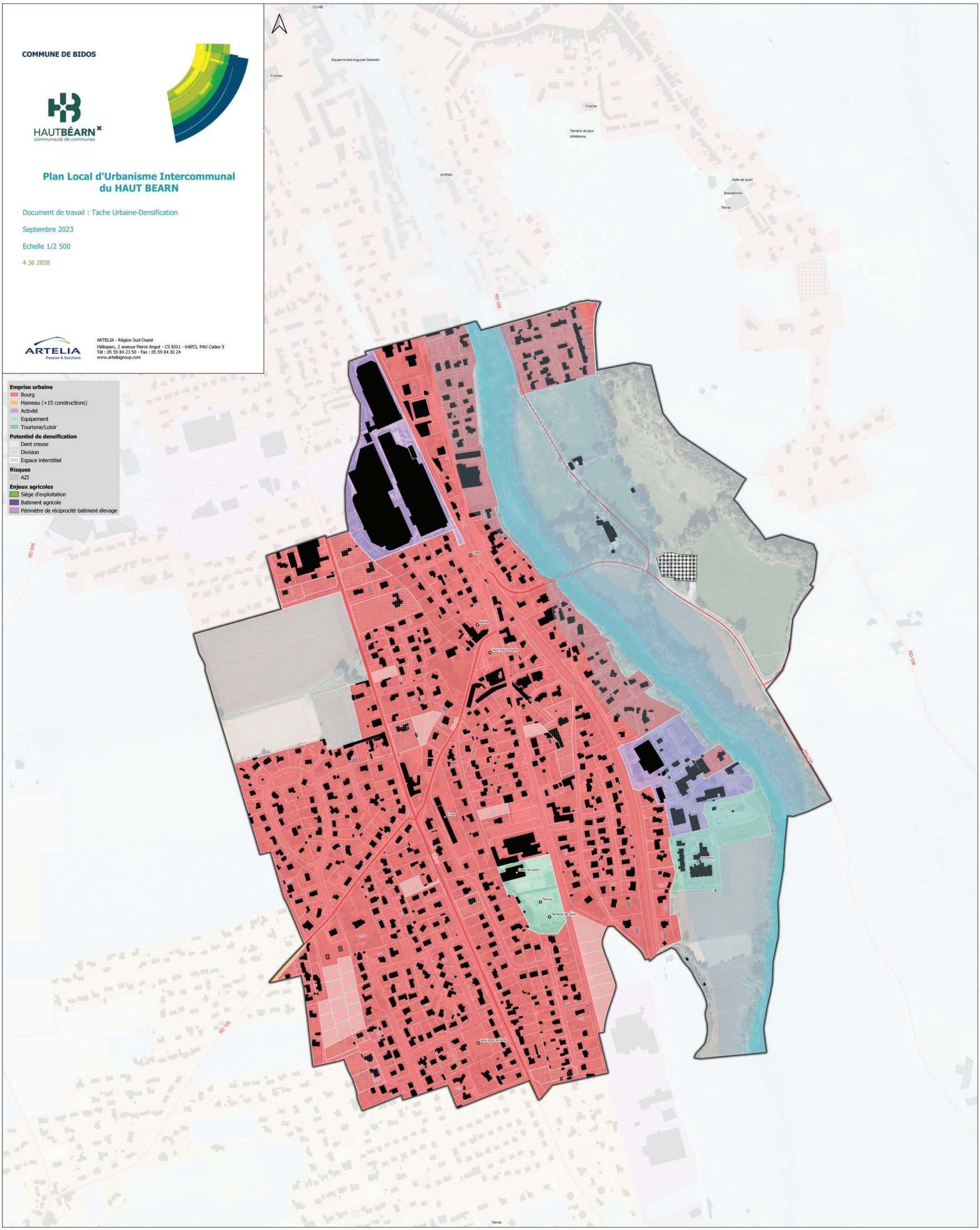
Septembre 2023

Echelle 1/2 500

4 36 2858

ARTELIA
Passion & Solutions

ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8011 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com



COMMUNE DE BORCE

HAUTBÉARN

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/10 000

4 36-2858

ARTELIA
Eau & Environnement

ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8351 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 39 24
www.arteliagroup.com

Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (<15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- PPRN : zone rouge
- PPRN : zone bleue

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage

Echelle 1/2 500

COMMUNE DE BUZIET

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/5 500

4 36 2858

ARTELIA
Paysages & Solutions

ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8011 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com

Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- AZI
- Etude hydraulique de l'Aberou Q100
- Etude hydraulique de l'Arrugarbou Q100
- Etude hydraulique de l'Escou Q100

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage

Echelle 1/2 500

COMMUNE DE CETTE-EYGUN

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/7 500

4 36 2858

ARTELIA
Passion & Solutions

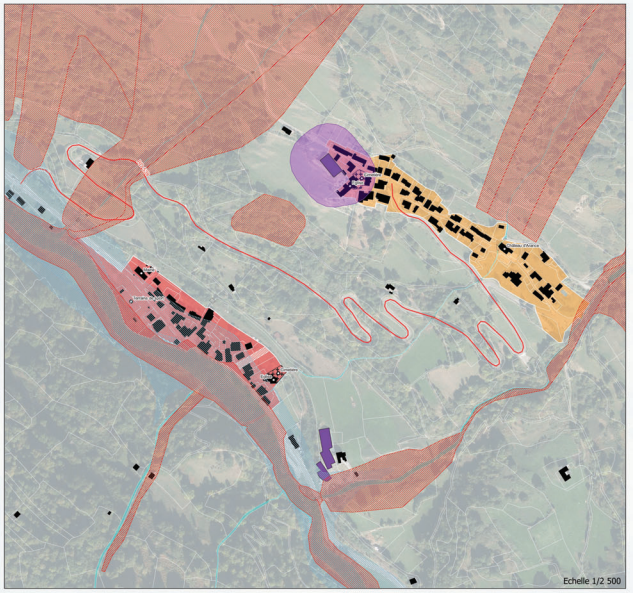
ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8011 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com

Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- PPRN : zone rouge
- PPRN : zone bleue

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage



Echelle 1/2 500

COMMUNE D'ESCOT

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/7 500

4 36 2858

ARTELIA
Passion & Solutions

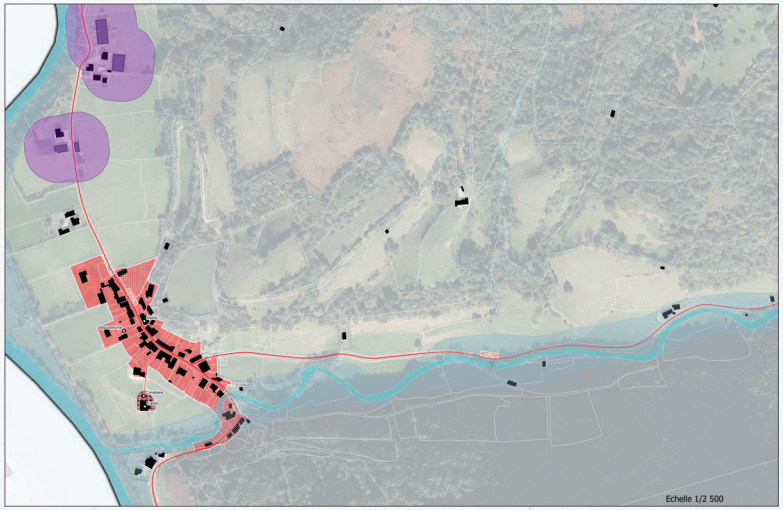
ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8011 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com

Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- AZI

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage



COMMUNE D'ESCOU

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/5 000

4 36 2858

ARTELIA
Passion & Solutions

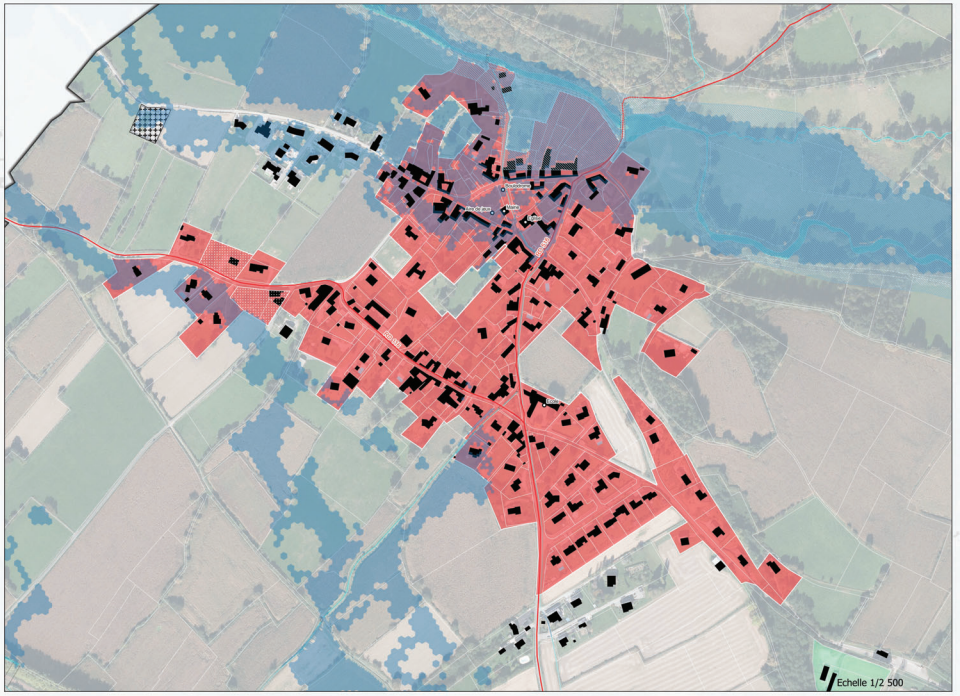
ARTELIA - Région Sud-Ouest
Héliparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8011 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com

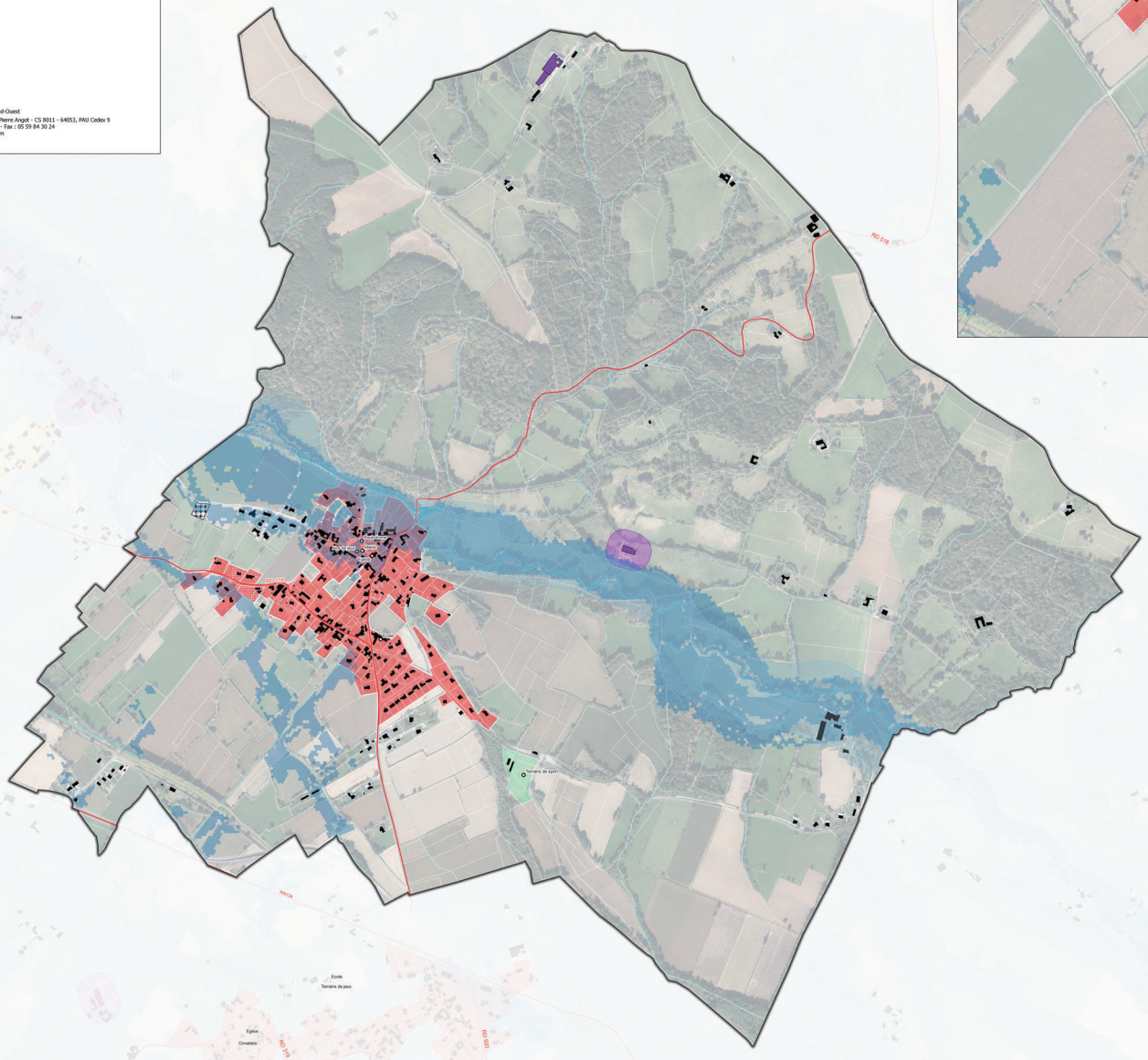
Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- Escou Q100
- Arriugastou Q100

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage





COMMUNE D'ESCOUT

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

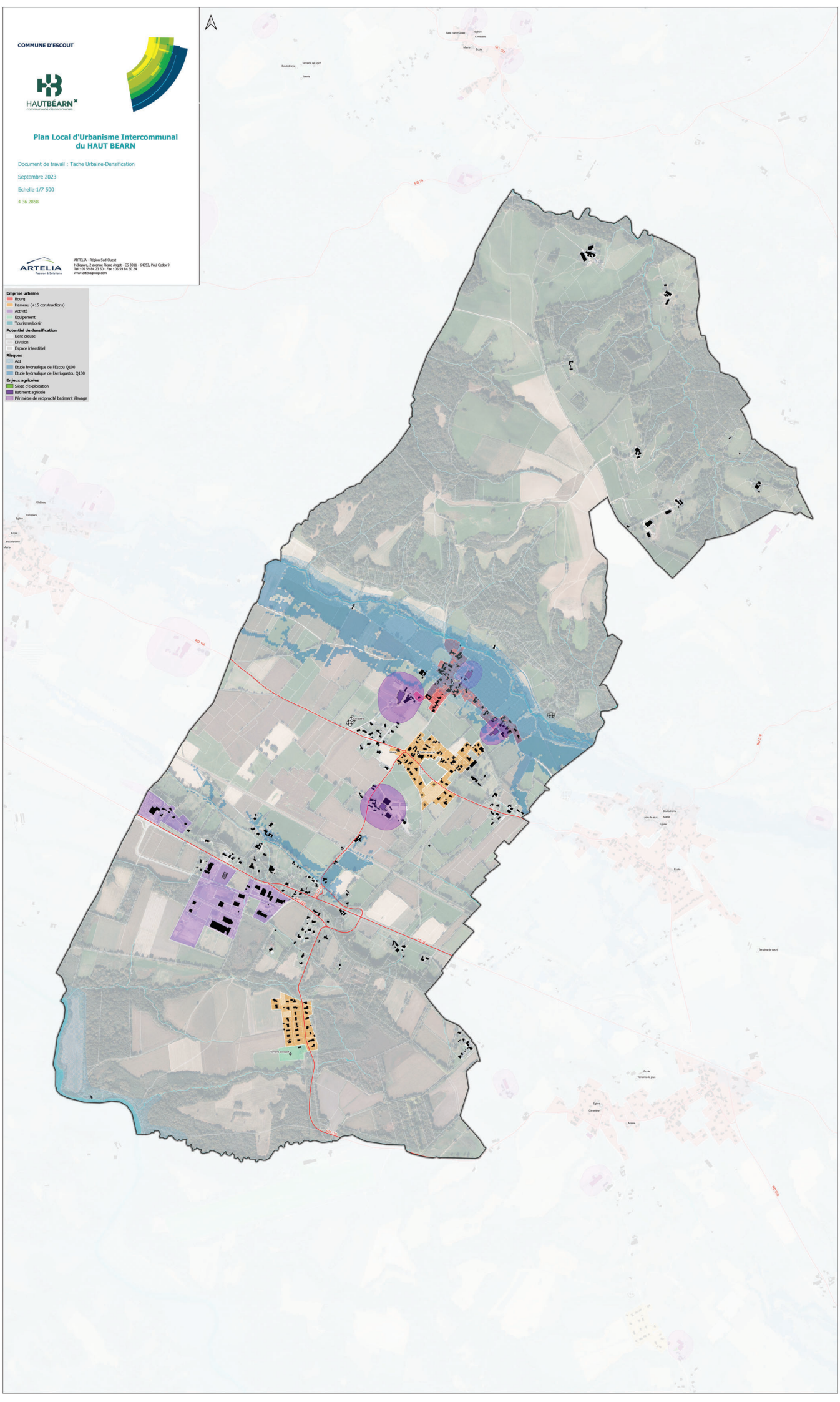
Septembre 2023

Echelle 1/7 500

4 36 2858

ARTELIA
Paysages & Solutions

ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8011 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com



COMMUNE D'ESQUIULE

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/7 500

4 36 2858

ARTELIA
Passion & Solutions

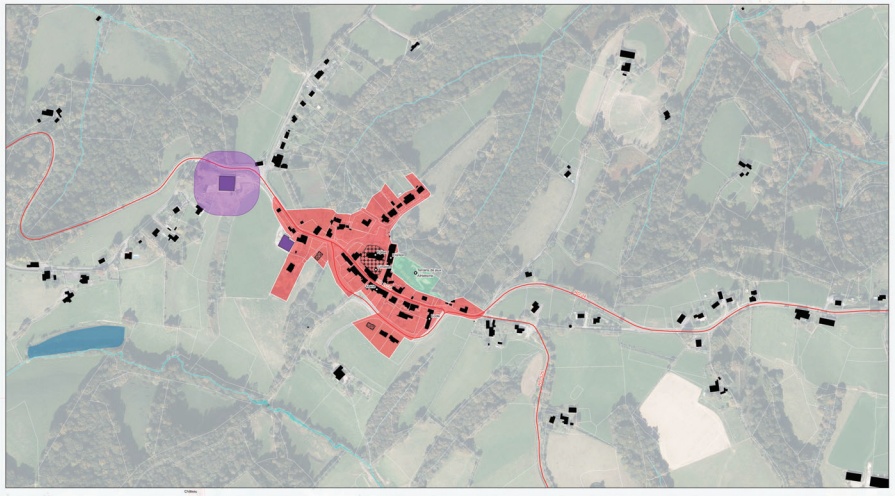
ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 3011 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 26 24
www.arteliagroup.com

Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- AZI

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage



COMMUNE D'ESTIALESCQ

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/5 000

4 36 2858

ARTELIA
Passion & Solutions

ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8011 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com

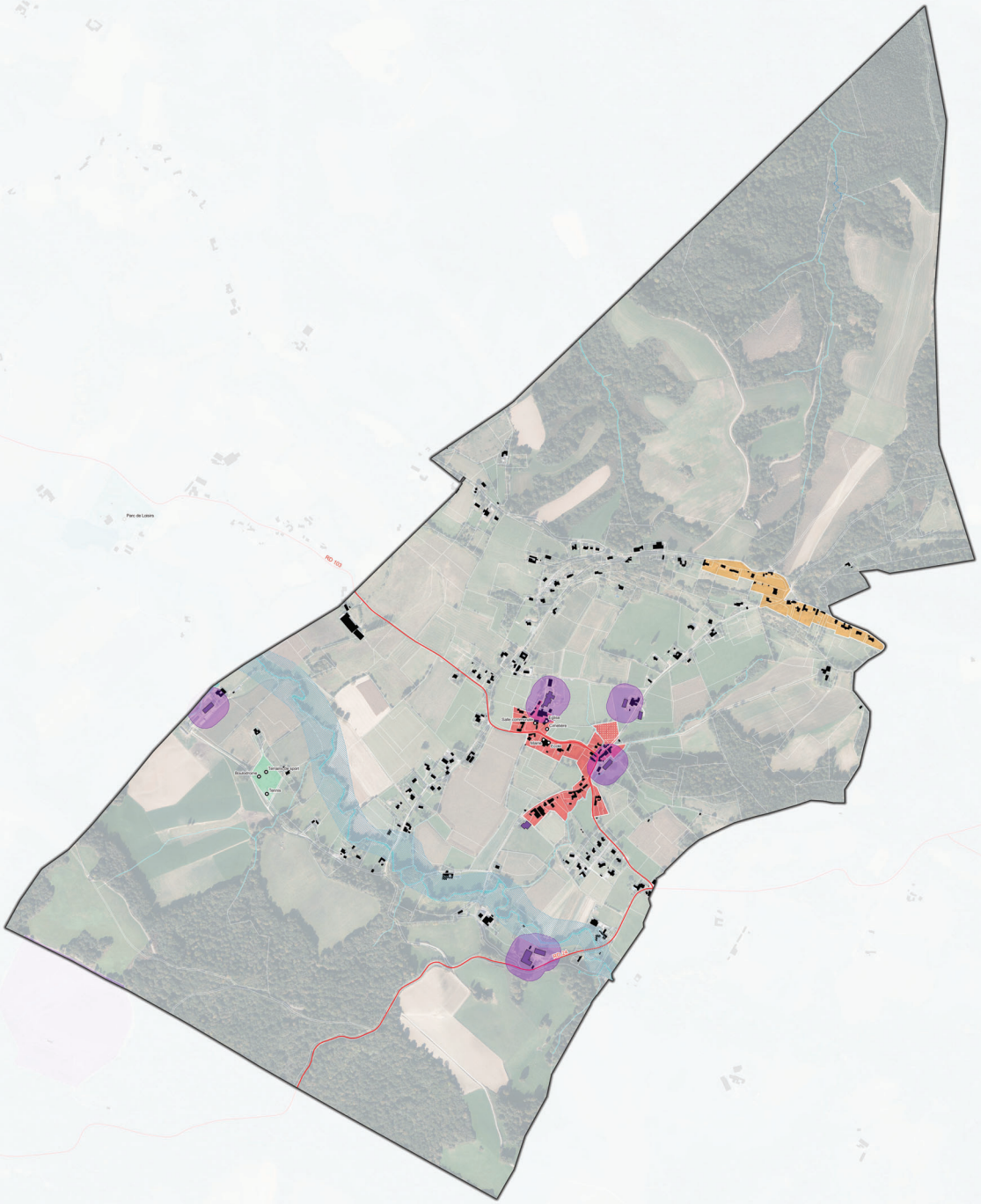
Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- Escou Q100
- Arriugastou Q100

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage





COMMUNE D'ESTOS

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/7 500

4 36 2858

ARTELIA
Paysage & Solutions

ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8011 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com

Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- AZI Cchb
- Escou Q100
- Aberou Q100

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage



COMMUNE D'ETSAUT

HAUTBÉARN communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/10 000

4 36 2858

ARTELIA Passion & Solutions

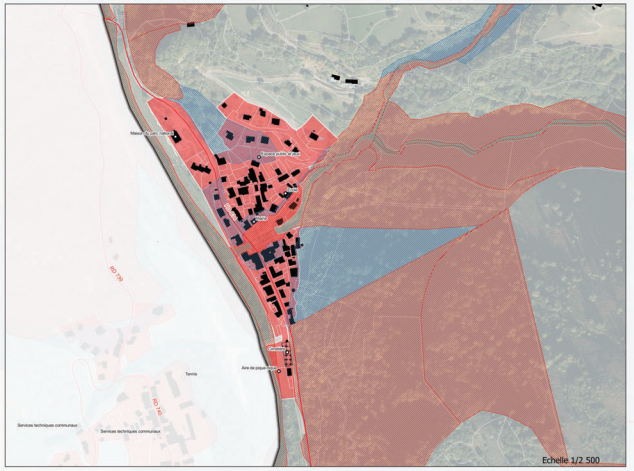
ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8011 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com

Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- PPRN : zone rouge
- PPRN : zone bleue

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage



COMMUNE D'EYSUS

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

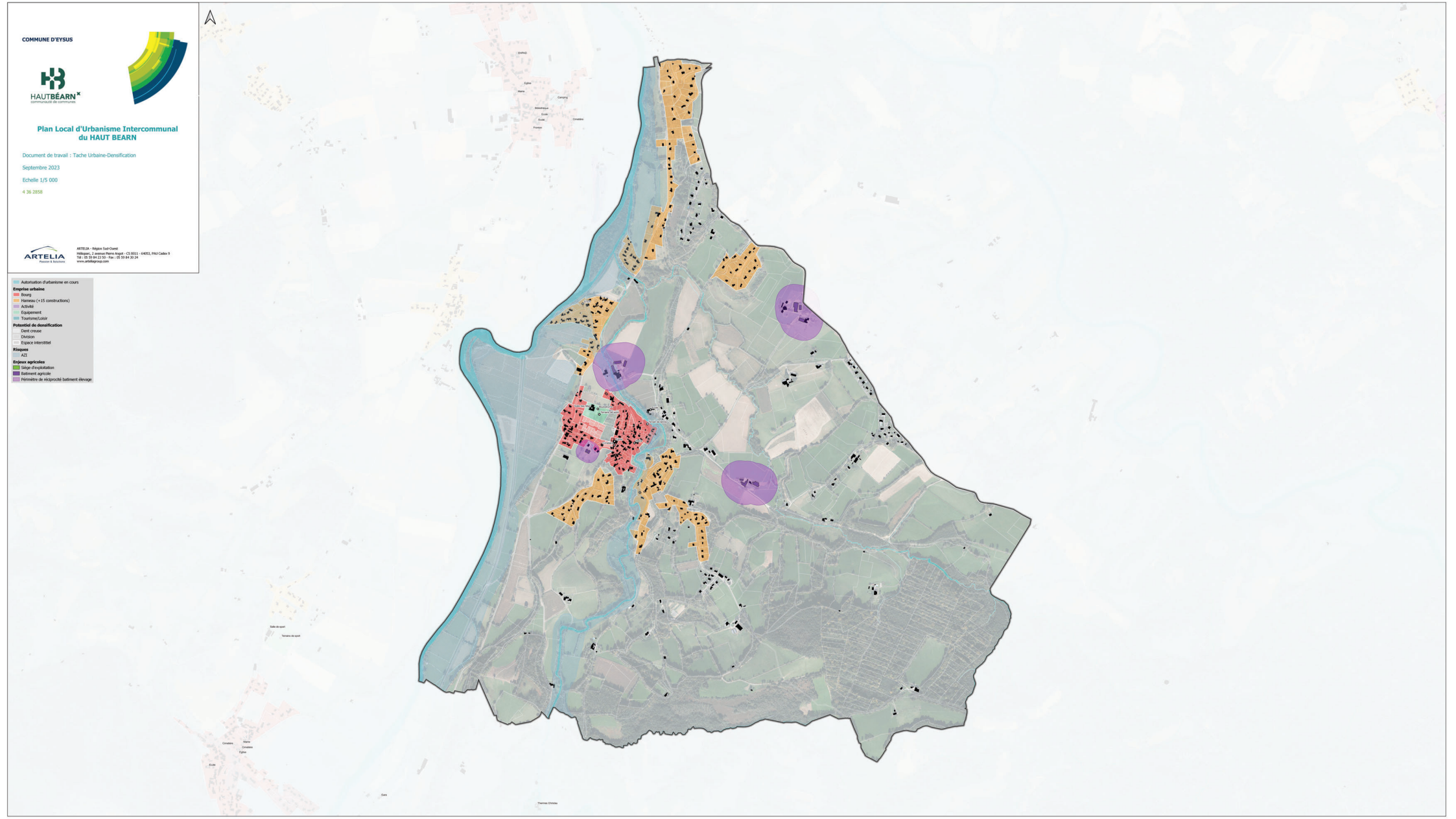
Septembre 2023

Echelle 1/5 000

4 36 2858

ARTELIA
Passion & Solutions

ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8011 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 22 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com



Autorisation d'urbanisme en cours

Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- AZI

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage

COMMUNE DE GERONCE

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/7 500

4 36 2858

ARTELIA
Passion & Solutions

ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8311 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 53 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com

Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- AZI

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage

Echelle 1/2 500

COMMUNE DE GEUS D'OLORON

HAUTBÉARN communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre2023

Echelle 1/5 000

4 36 2858

ARTELIA
Passion & Solutions

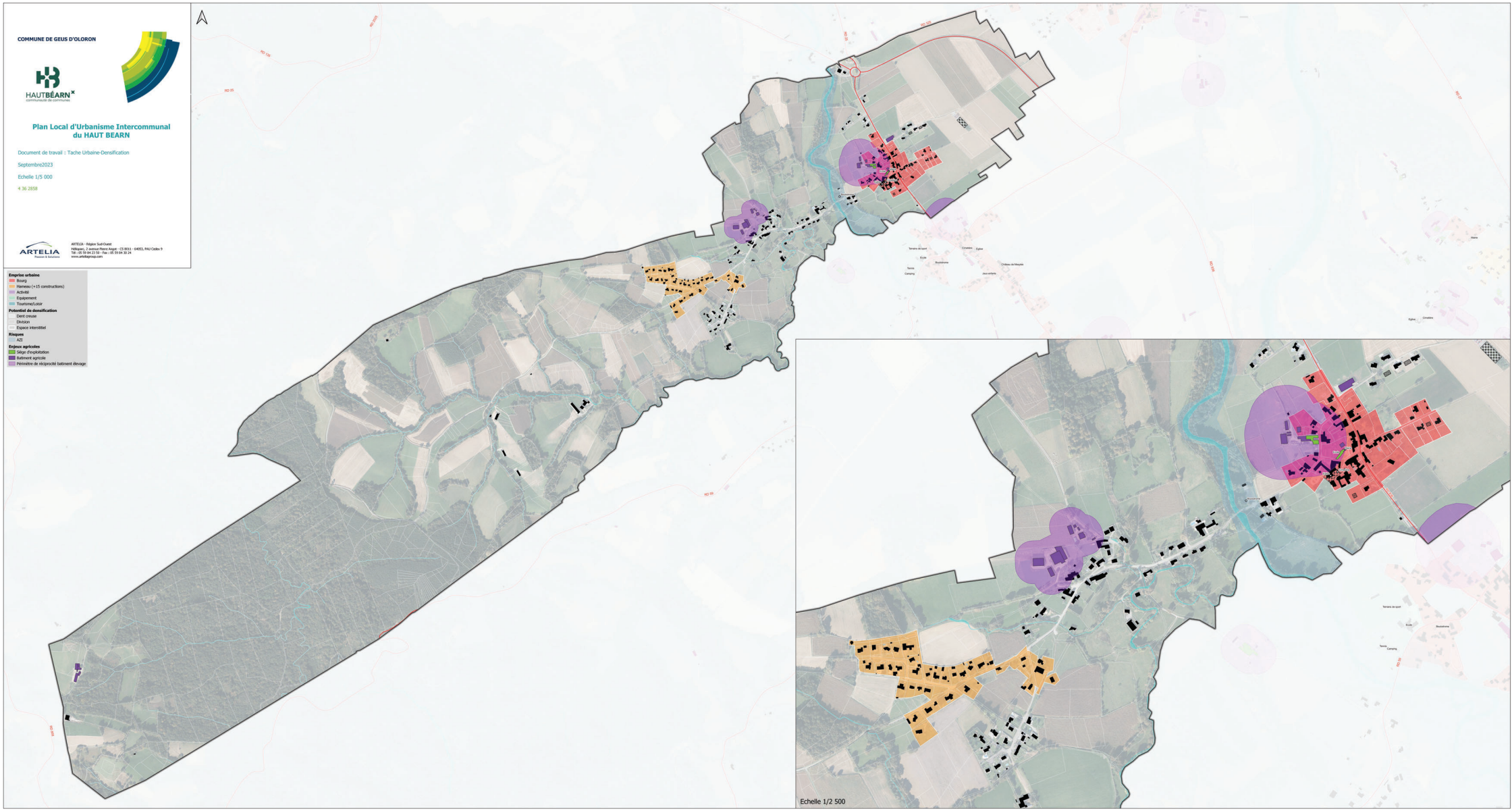
ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 30111 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com

Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- AZI

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage



Echelle 1/2 500

COMMUNE DE GOES

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/5 000

4 36 2858

ARTELIA
Passion & Solutions

ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 3011 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 21 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com

Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Risques
- AZI
- Etude hydraulique de l'Escou Q100

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage

Echelle 1/2 500

COMMUNE DE GURMENÇON

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/2 500

4 36 2858

ARTELIA
Passion & Solutions

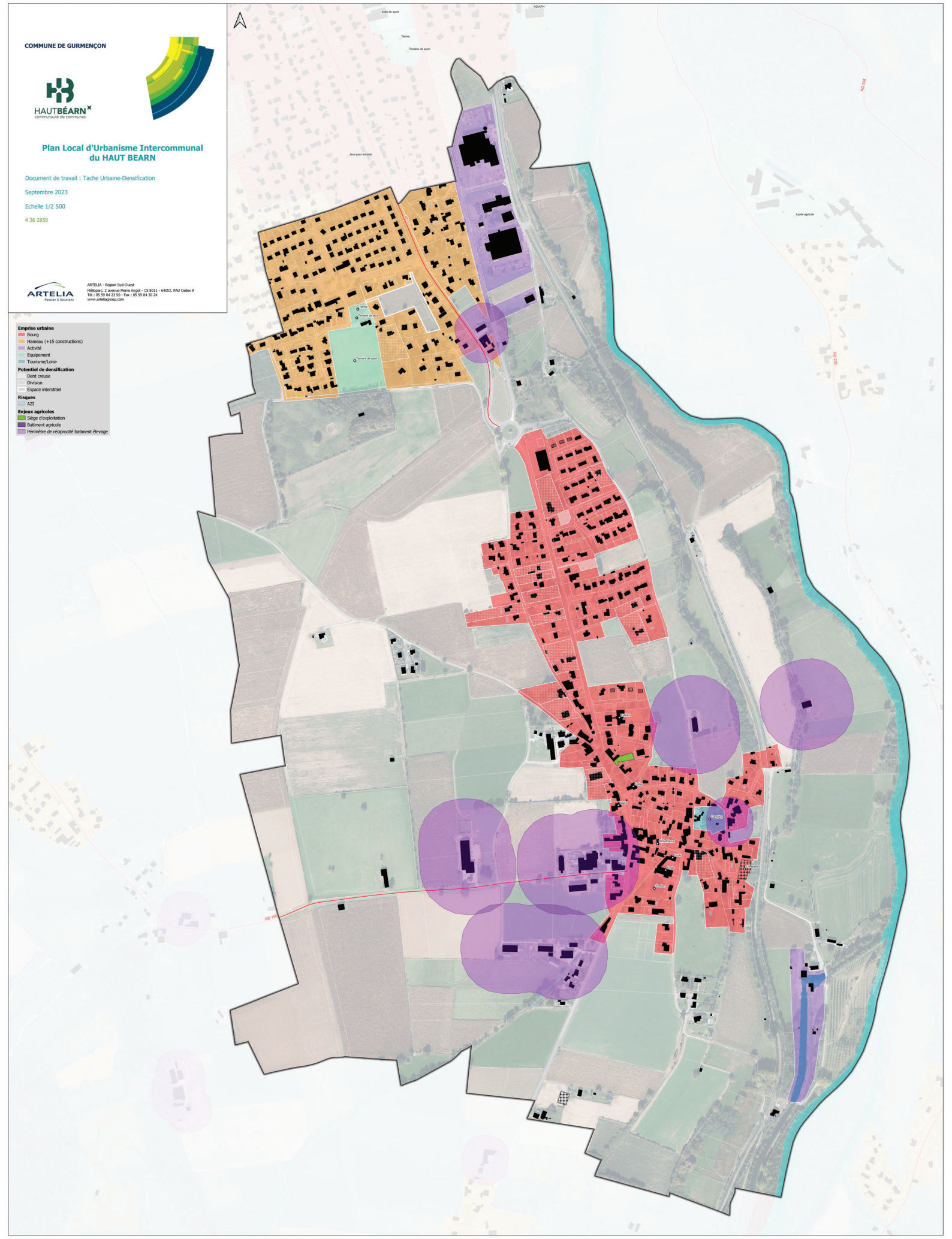
ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8011 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com

Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- AZI

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage



COMMUNE D'HERRERE

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/5 000

4 36 2858

ARTELIA
Passion & Solutions

ARTELIA - Région Sud-Ouest
Héliparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8011 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com

Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- Escou Q100
- Arriugastou Q100

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage

COMMUNE D'ISSOR

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/7 500

4 36 2858

ARTELIA
Passion & Solutions

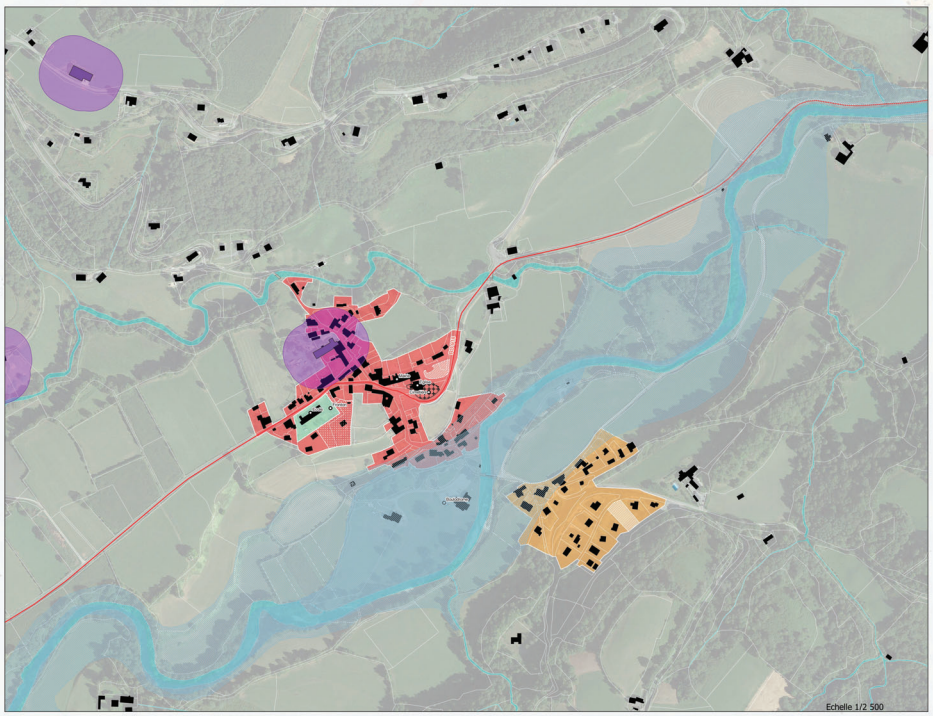
ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8011 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com

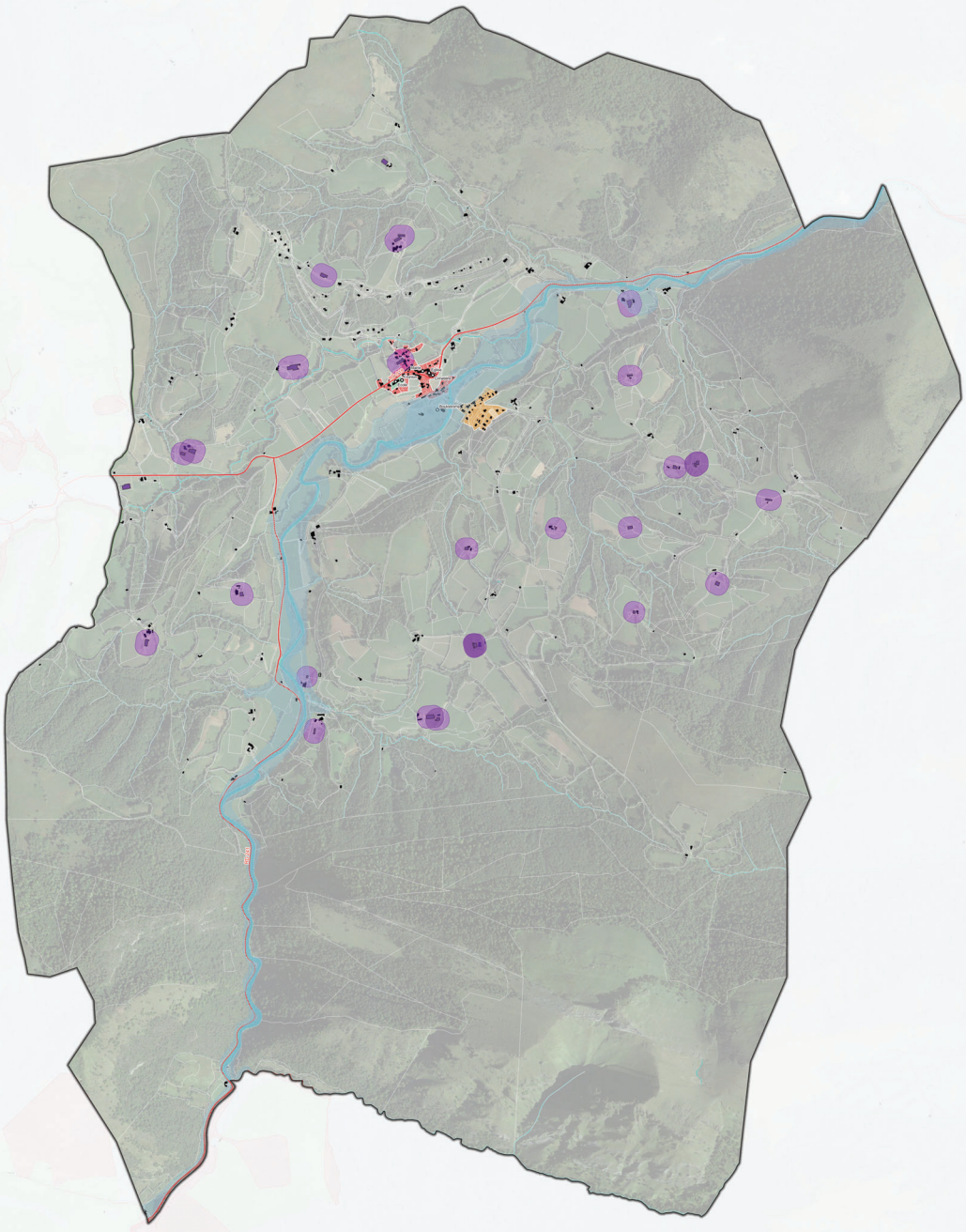
Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- AZI

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage





COMMUNE DE LANNE-EN-BARETOUS

HAUTBÉARN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/10 000

4 36 2858

ARTELIA
Ville & Transport

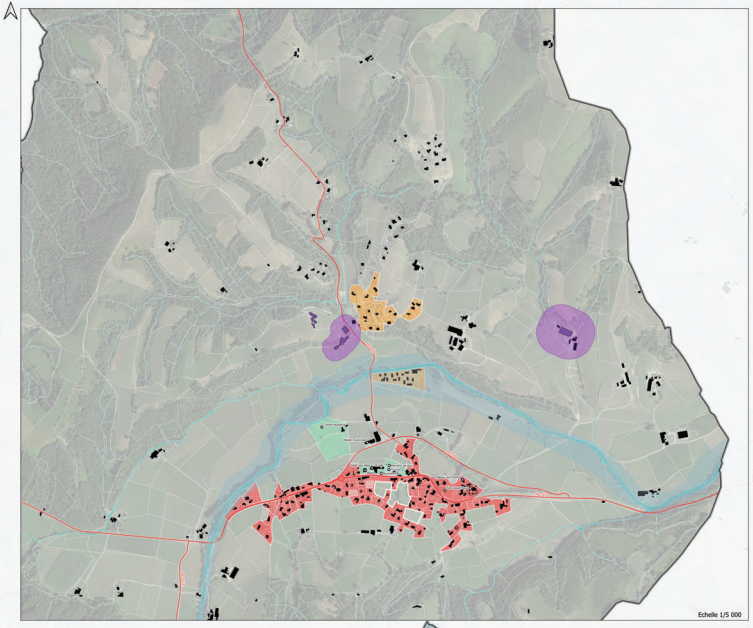
ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 30161 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 21 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com

Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- AZI

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage



Echelle 1/5 000



COMMUNE DE LASSEUBE

HAUTBÉARN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/10 000

4 36 2058

ARTELIA
Ville & Transport

ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc 2, Avenue Pierre Angot - CS 9011 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 34 34 - Fax : 05 59 84 34 35
www.arteliagroup.com

Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tranformé/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- AZI

Enjeux agricoles
- Siege d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage

Echelle 1/5 000

COMMUNE DE LASSEUBETAT

HAUTBÉARN communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

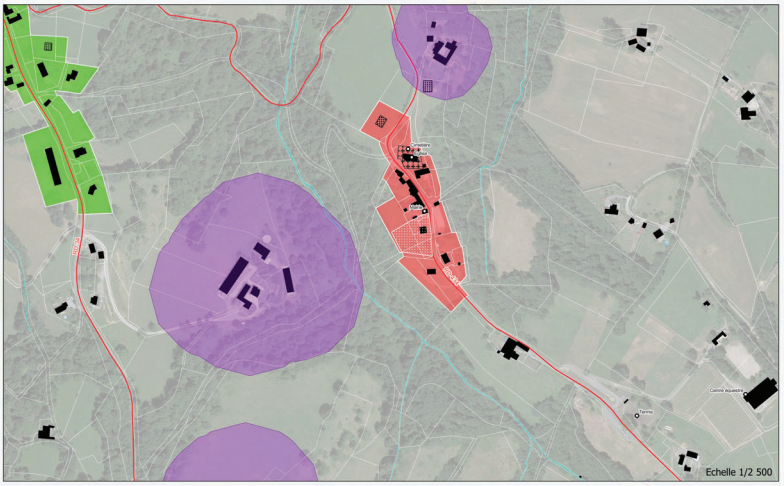
Septembre 2023

Echelle 1/5 000

4 36 2858

ARTELIA Passion & Solutions

ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8011 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com



Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Hameau (+10-15 constructions)
- Groupe de constructions traditionnelles (5-10 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage

COMMUNE DE LEDEUIX

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/7 500

4 36 2858

ARTELIA
Passion & Solutions

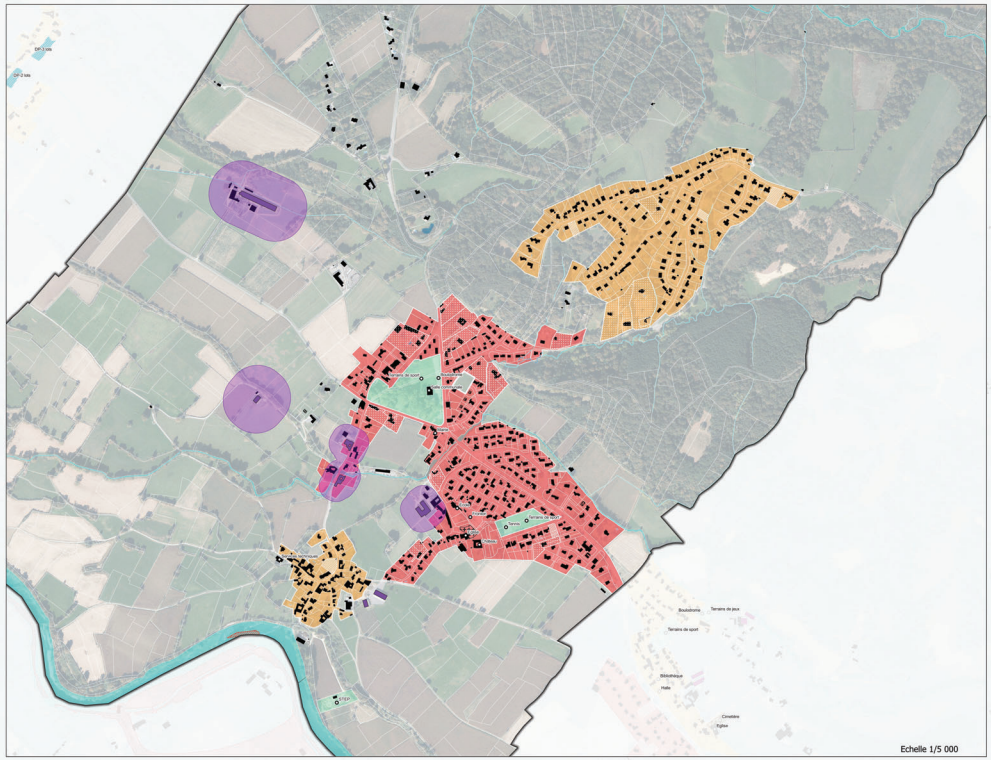
ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8011 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com

Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Risques
- AZI
- Etude hydraulique de l'Aberou Q100

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage



Echelle 1/5 000

COMMUNE DE LEES-ATHAS

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/10 000

4 36 2858

ARTELIA
Ville & Mobilité

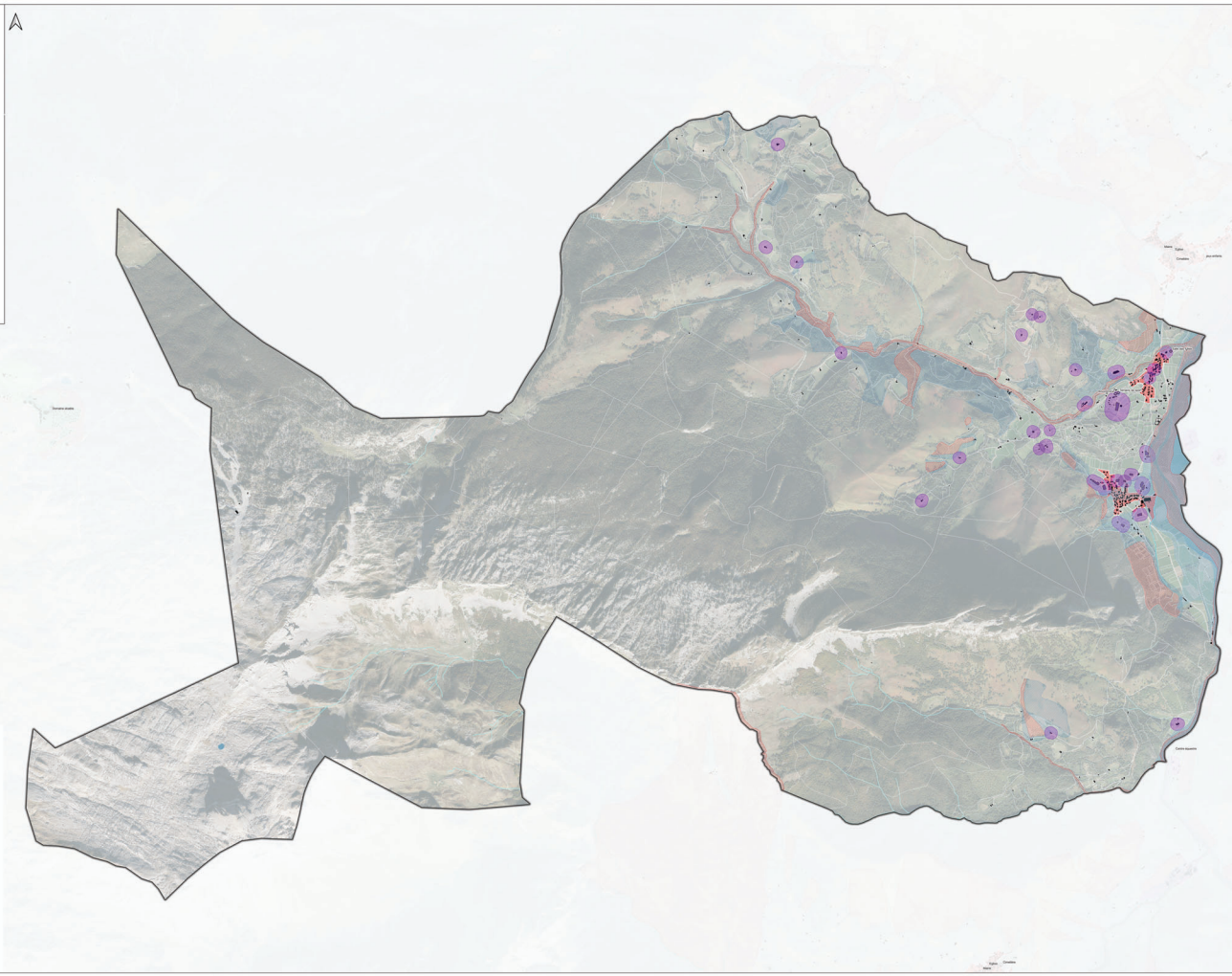
ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8111 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 36 24
www.arteliagroup.com

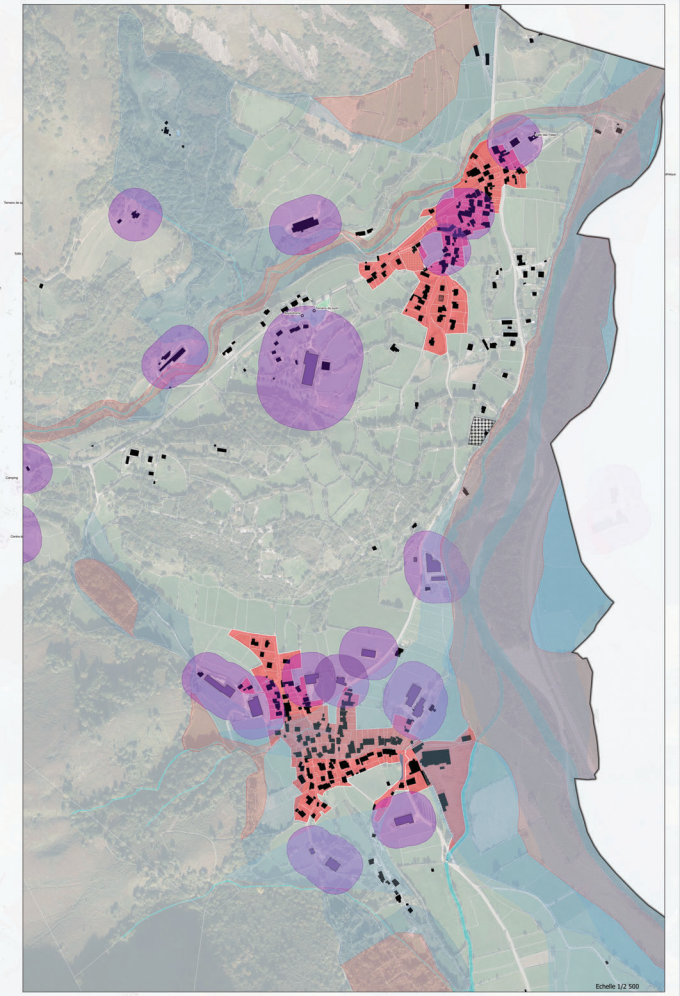
Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- PPRIN : zone rouge
- PPRIN : zone bleue

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage





Echelle 1/2 500

COMMUNE DE LESCUN

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/11 500

4 36 2858

ARTELIA
Passion & Solutions

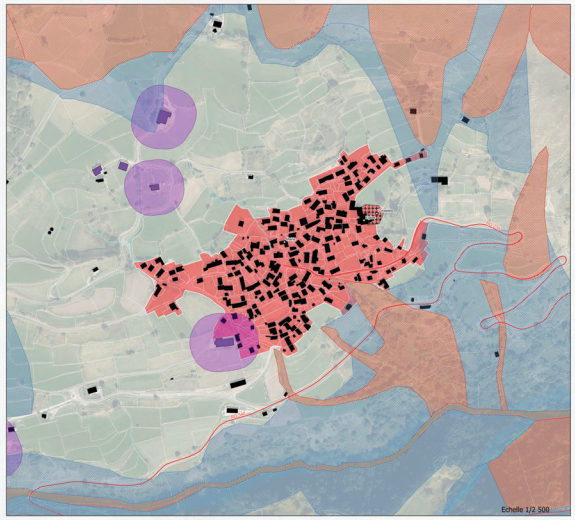
ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 3031 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 36 24
www.arteliagroup.com

Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- PPRN : zone rouge
- PPRN : zone bleue

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage



COMMUNE DE LOURDIOS-ICHERE

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/7 500

4 36 2858

ARTELIA
Passion & Solutions

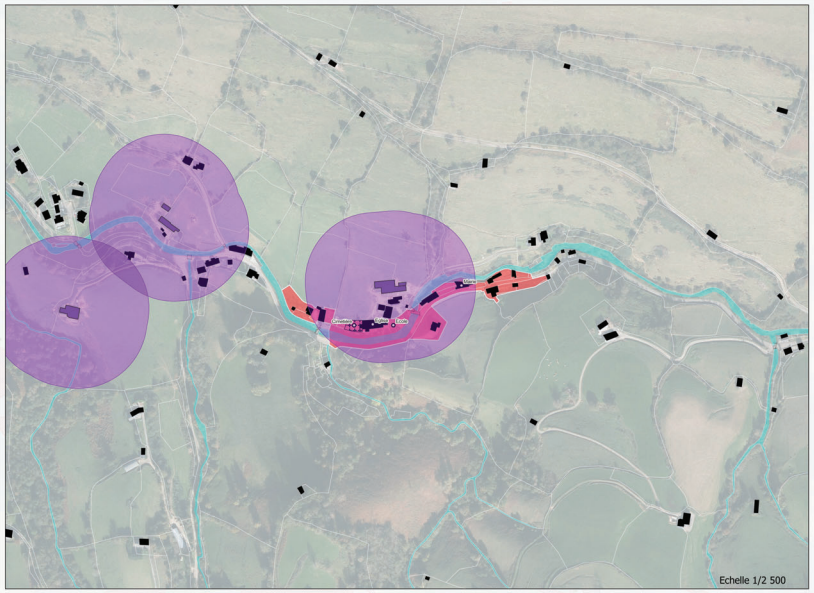
ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8011 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com

Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- PPRN : Zone rouge
- PPRN : Zone verte

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage



COMMUNE DE LURBE-SAINT-CHRISTAU

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/5 000

4 36 2858

ARTELIA
Passion & Solutions

ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8011 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com

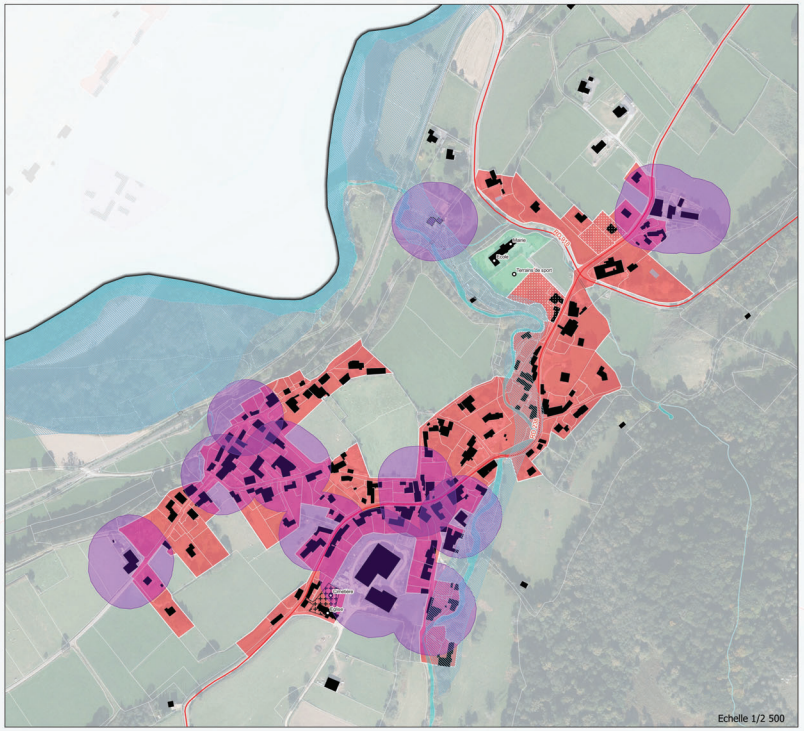
Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- AZI

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage

Salle de sport
Terrains de sport
Cimetière
Mairie
Cimetière
Eglise
Ecole
Camping
Chemin Christau
RD 919
RD 919



COMMUNE DE MOUMOUR

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/5 000

4 36 2858

ARTELIA
Passion & Solutions

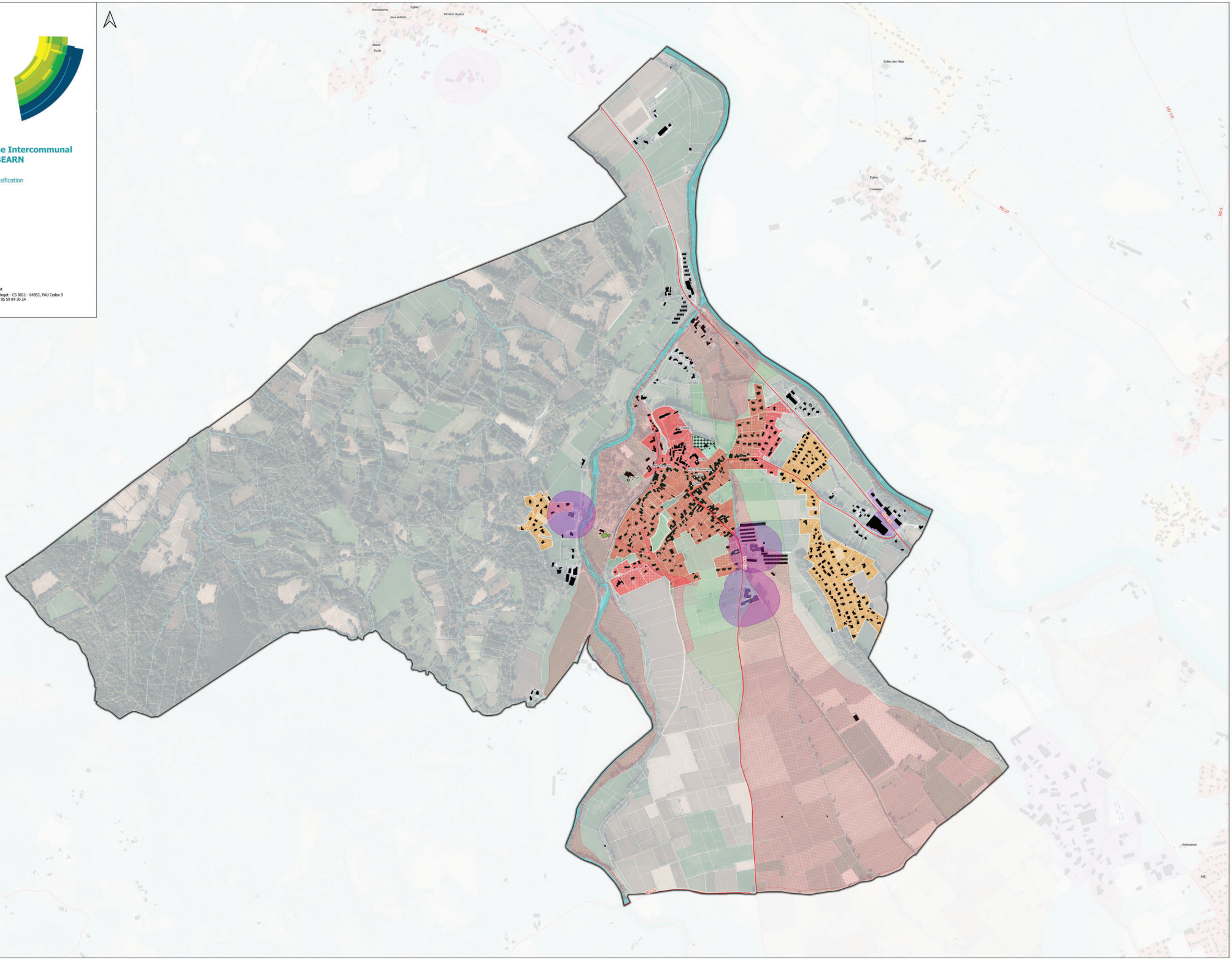
ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8011 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com

Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- PPRN : Zone rouge
- PPRN : Zone verte

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage



COMMUNE D'OGEU-LES-BAINS

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/7 500

4 36 2858

ARTELIA
Passion & Solutions

ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 3031 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 36 24
www.arteliagroup.com

- Autorisation d'urbanisme en cours

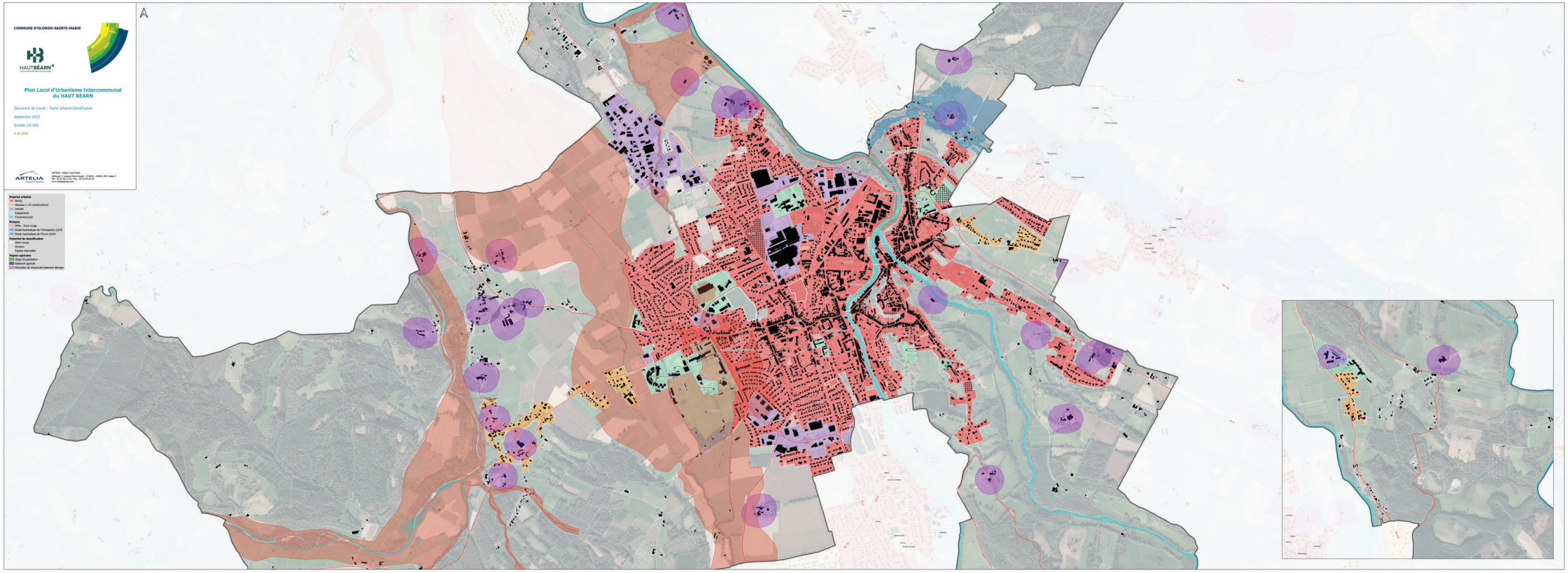
Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- AZI
- Etude hydraulique de l'Arrigastou Q100

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage

Echelle 1/5 000


COMMUNE D'OLORON-SAINTE-MARIE
HAUTBÉARN
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN
Document de travail : Tache Urbaine-Densification
Septembre 2023
Echelle 1/5 000
A 36 2850
ARTELIA
ARTELIA - Pôlaris Sud Ouest
Rue Jean Mermoz - CS 10311 - 64451 Pôle Cadeo 9
Tél. +33 (0) 5 59 92 72 00 - Fax +33 (0) 5 59 92 72 01
www.arteliagroup.com
A
Espaces urbains
Bourg
Hameau (> 15 constructions)
Activité
Equipement
Tourisme/Loisir
Risques
PPRn - Zone rouge
Etude hydraulique de l'Ortsaadou Q100
Etude hydraulique de l'Ouzo Q100
Densification/Mutation
Dent creuse
Division
Espace interstitiel
Espaces agricoles
Siege d'exploitation
Batiment agricole
Périmètre de réciprocité batiment élevage

COMMUNE D'ORIN

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/5 000

4 36 2858

ARTELIA
Passion & Solutions

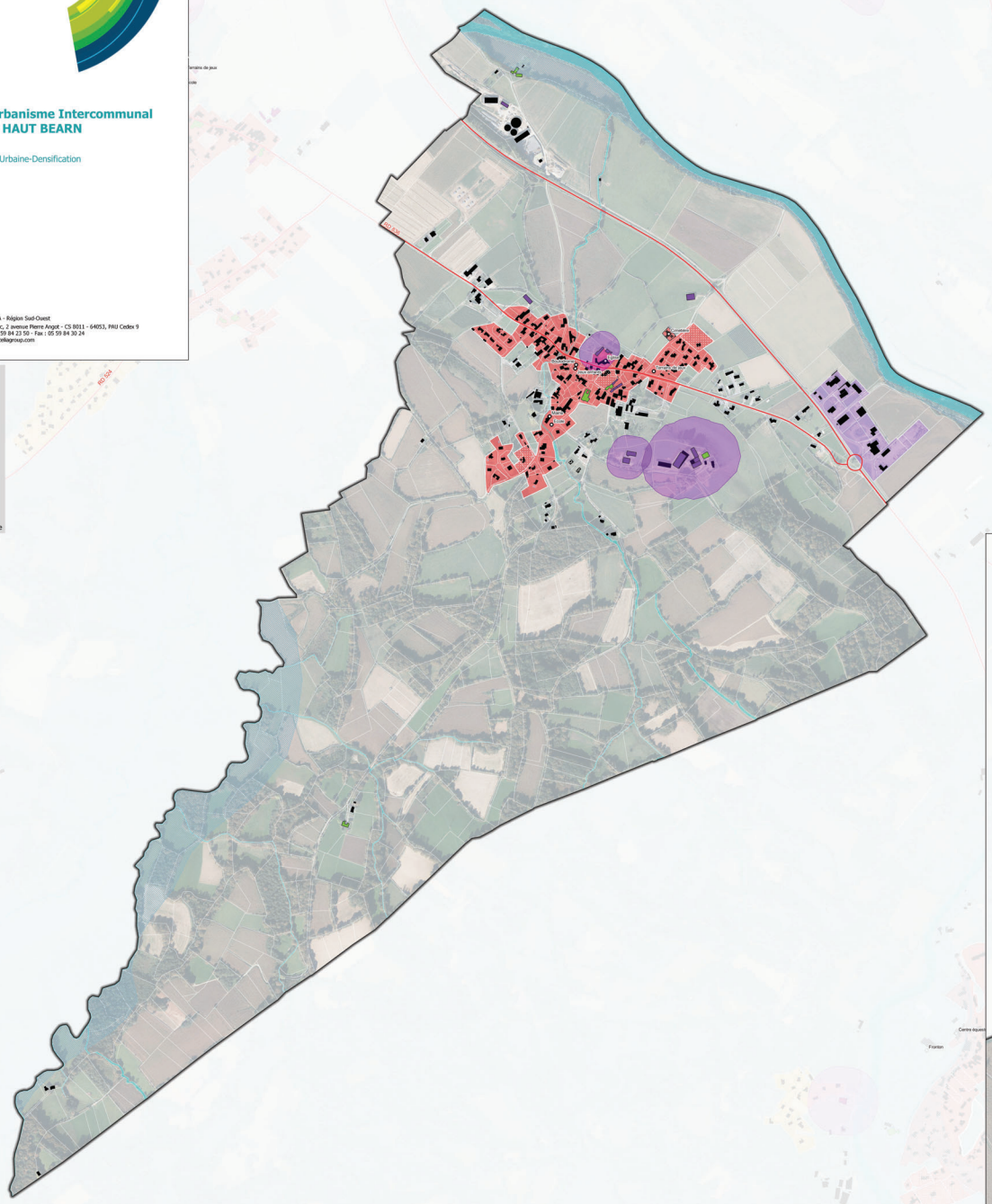
ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8011 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com

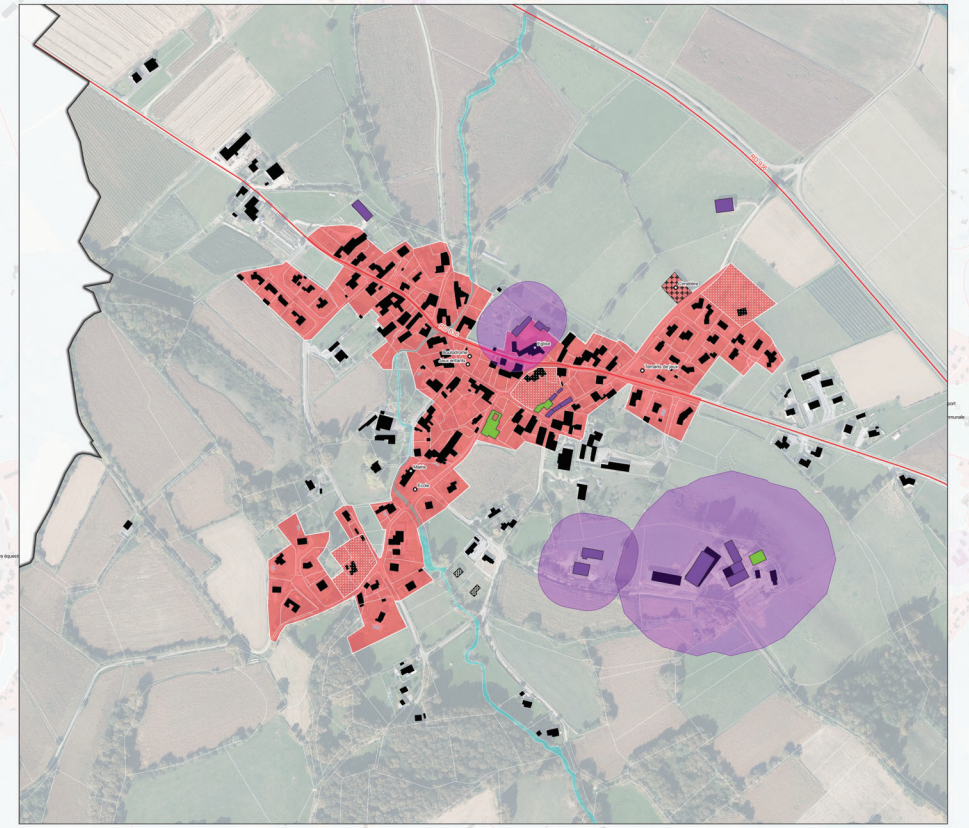
Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Risques
- AZI

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Enjeux agricoles
- Agricole
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage





COMMUNE D'OSSE-EN-ASPE

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/10 000

4 36 2858

ARTELIA
Passion & Solutions

ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 30111 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com

Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (>15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- PPRN : zone rouge
- PPRN : zone bleue

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage

Echelle 1/2 500

COMMUNE DE POEY D'OLORON

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/5 000

4 36 2858

ARTELIA
Pession & Solutions

ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8011 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com



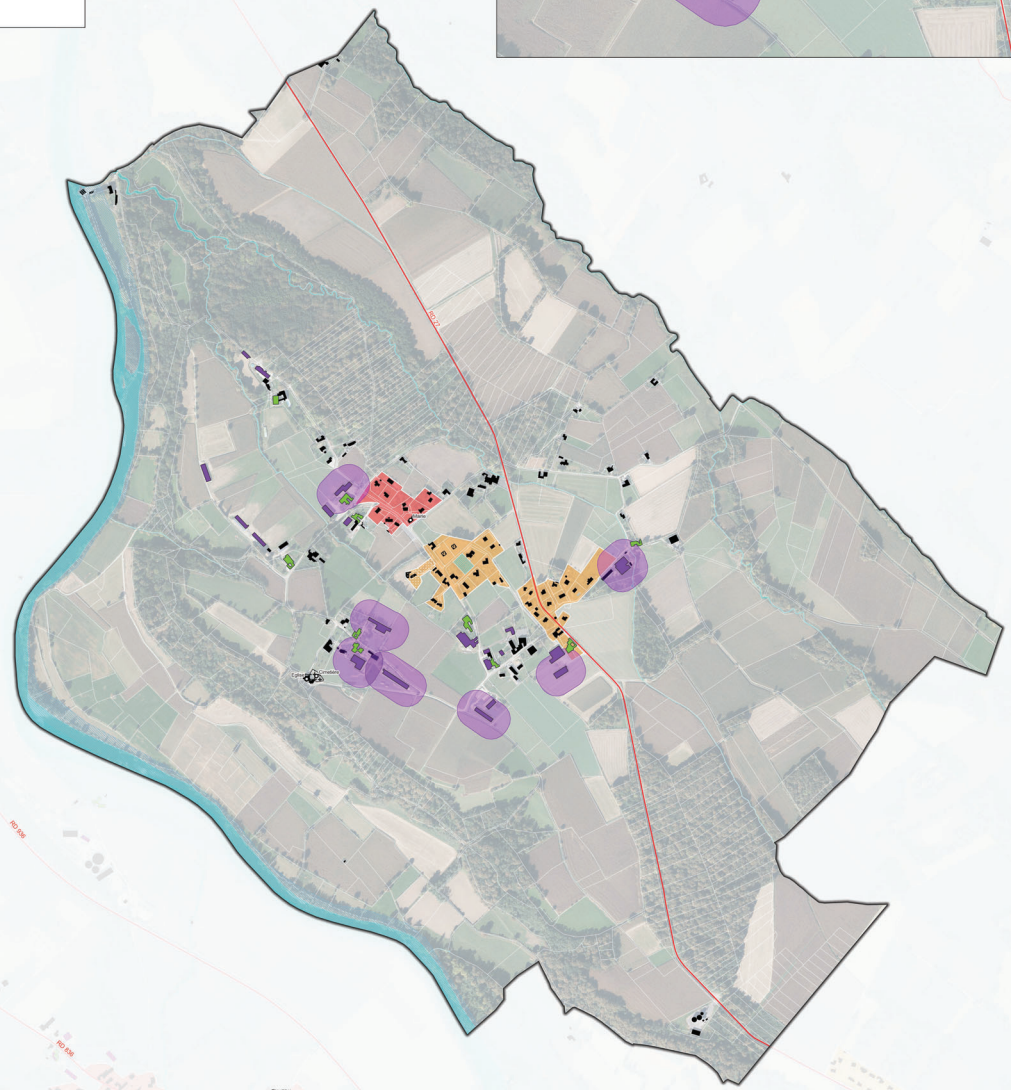
Terrains de sport
Autorisation d'urbanisme en cours

Emprise urbaine
Bourg
Hameau (+15 constructions)
Activité
Equipement
Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
Dent creuse
Division
Espace interstitiel

Risques
AZI

Enjeux agricoles
Siège d'exploitation
Batiment agricole
Périmètre de réciprocité batiment élevage



COMMUNE DE PRECHACQ-JOSBAIG

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/5 000

4 36 2858

ARTELIA
Passion & Solutions

ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8011 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com

Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Risques
- AZI

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage

COMMUNE DE PRECILHON

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

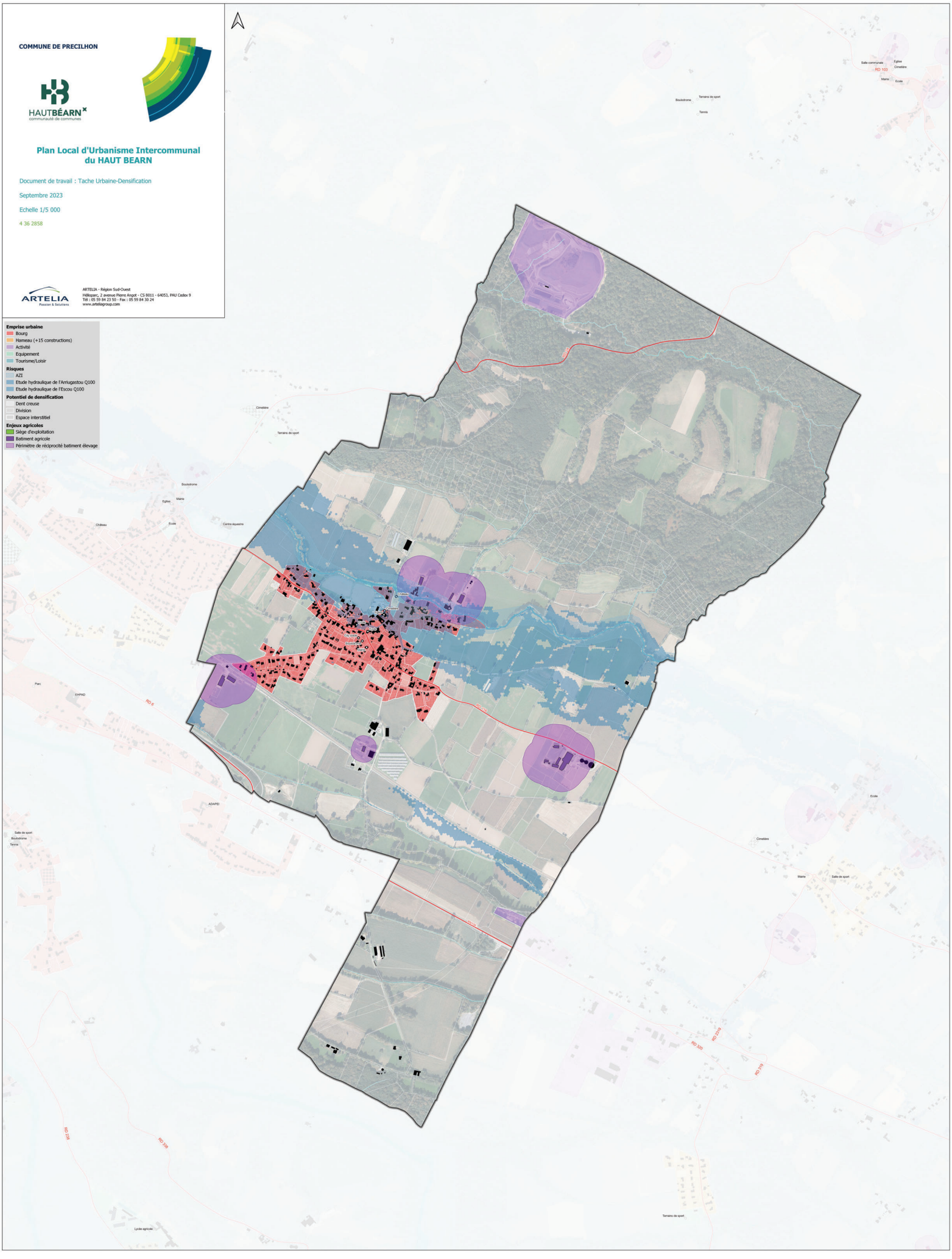
Septembre 2023

Echelle 1/5 000

4 36 2858

ARTELIA
Passion & Solutions

ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8011 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com



COMMUNE DE SAINT-GOIN

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/5 500

A 36 2850

ARTELIA - Région Sud-Ouest
Parc d'activités de Pau Pyrénées - CS 10311 - 64051 Pau Cedex 9
Tél. : 05 59 84 22 50 - Fax : 05 59 14 14 14
www.arteliagroup.com

A

Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+ 25 constructions)
- Habitat
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Autre
- AEP

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage

Echelle 1/2 500

COMMUNE DE SARRANCE

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/7 500

4 36 2858

ARTELIA
Passion & Solutions

ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 30311 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com

Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- PPRN : Zone rouge
- PPRN : Zone verte

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage

Echelle 1/2 500

COMMUNE DE SAUCEDE

HAUTBÉARN
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/5 000

4 36 2858

ARTELIA
Passion & Solutions

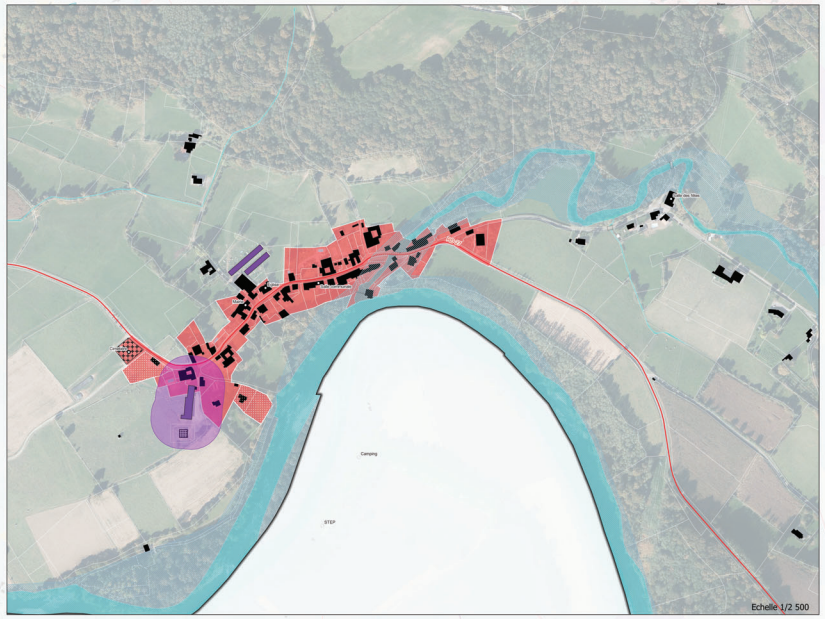
ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8011 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com

Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Risques
- AZI

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage



COMMUNE D'URDOS

HAUTBÉARN

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/7 500

4 36-2858

ARTELIA
Eau & Environnement

ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8351 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 39 24
www.arteliagroup.com

Emprise urbaine
- Bourg
- Hameau (+15 constructions)
- Activité
- Equipement
- Tourisme/Loisir

Potentiel de densification
- Dent creuse
- Division
- Espace interstitiel

Risques
- AZI

Enjeux agricoles
- Siège d'exploitation
- Batiment agricole
- Périmètre de réciprocité batiment élevage

Echelle 1/2 500

COMMUNE DE VERDETS

HAUTBÉARN communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du HAUT BEARN

Document de travail : Tache Urbaine-Densification

Septembre 2023

Echelle 1/5 000

4 36 2858

ARTELIA
Passion & Solutions

ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8011 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com

